

République du Niger



Union Européenne



FAO



## REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

PROJET GCP/NER/041/EC



## RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DU CHEPTEL 2005-2007

# Résultats définitifs

## Production animale

-----

## Répartitions régionales

Analyse - Perspectives

Juin 2007

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I. Méthodologie	6
II. Résultats globaux au niveau national	6
II.1. Répartition du cheptel total par système d'élevage.	6
II.2. Analyse sommaire des résultats	7
II.3. Capital bétail	8
III. Résultats par région	9
III.1. Région d'Agadez	9
III.1.1. Contexte géographique	9
III.1.2. Résultats globaux au niveau régional	10
III.1.3. Résultats à l'échelle des départements	11
III.1.3.1. Répartition selon l'espèce	11
III.1.3.2. Répartition selon le système d'élevage	11
a) Le système nomade	12
b) Le système sédentaire	12
c) L'élevage transhumant	12
III.1.4. Contraintes – perspectives	12
a) Contraintes	13
b) Perspectives	13
III.2. Région de Diffa	13
III.2.1. Contexte géographique	13
III.2.2. Résultats globaux au niveau régional	14
III.2.3. Résultats à l'échelle des départements	15
III.2.3.1. Répartition selon l'espèce	15
III.2.3.2. Répartition selon le système d'élevage	15
a) Le système nomade	16
b) Le système sédentaire	16
c) Le système transhumant	17
III.2.4. Contraintes - perspectives.	18
a) Contraintes	18
b) perspectives	18
III.3. Région de Dosso	19
III.3.1. Contexte géographique	19
III.3.2. Résultats globaux au niveau régional	19
III.3.3. Résultats à l'échelle des départements	20
III.3.3.1. Répartition selon l'espèce	20
III.3.3.2. Répartition selon le système d'élevage	21
a) le système sédentaire.	21
b) Le système transhumant.	22

III.3.4. Contraintes - perspectives.	22
IV. Les perspectives	22
a) Contraintes	22
b) Perspectives	22
III.4. La communauté urbaine de Niamey (CUN)	23
III.4.1. Contexte géographique	23
III.4.2. Résultats globaux au niveau de la communauté urbaine.	24
III.4.3. Résultats à l'échelle des communes	25
III.4.3.1. Répartition selon l'espèce	25
III.4.3.2. Répartition selon le système d'élevage	25
III.4.4. Contraintes - perspectives.	25
a) Contraintes	25
b) Perspectives	25
III.5. La région de Maradi	26
III.5.1. Contexte géographique	26
III.5.2. Résultats globaux au niveau régional	27
III.5.3. Résultats à l'échelle des départements	28
III.5.3.1. Répartition selon l'espèce	28
III.5.3.2. Répartition selon le système d'élevage	28
a) le système sédentaire	29
b) le système nomade	30
c) système transhumant	30
III.5.4. Contraintes – perspectives	31
a) Contraintes	31
b) Perspectives	31
III.6. La région de Tahoua	31
III.6.1. Contexte géographique	31
III.6.2. Résultats globaux au niveau régional	32
III.6.3. Résultats à l'échelle des départements	33
III.6.3.1. Répartition selon l'espèce	33
III.6.3.2. Répartition selon le système d'élevage	33
a) Système sédentaire	34
b) Système nomade	35
c) Système transhumant	36
III.6.4. Contraintes – perspectives	37
a) Contraintes	37
b) Perspectives	37
III.7. La région de Tillabéry	38
III.7.1. Contexte géographique	38
III.7.2. Résultats globaux au niveau régional	38

III.7.3. Résultats à l'échelle des départements	39
III.7.3.1 Répartition selon les espèces	39
III.7.3.2. Répartition selon le système d'élevage	40
a) Système sédentaire	41
b) Système nomade	41
c) Système transhumant	42
III.7.4. Contraintes - perspectives	42
a) Contraintes	42
b) Perspectives	43
III.8. La région de Zinder	43
III.8.1. Contexte géographique	43
III.8.2. Résultats globaux au niveau régional	44
III.8.3. Résultats à l'échelle des départements	45
III.8.3.1. Répartition selon les espèces	45
III.8.3.2. Répartition selon le système d'élevage	45
a) L système sédentaire	46
b) Système nomade	47
c) Système transhumant	47
III.8.4. Contraintes - perspectives	48
a) Contraintes	48
b) Perspectives	49
Conclusion	50
Références bibliographiques	51
Annexe 1	52
Annexe 2	63

## INTRODUCTION

Au lendemain de l'installation des autorités de la 5<sup>ème</sup> république, un ministère en charge de l'élevage a été créé au vu de l'importance du cheptel dans l'économie nationale du Niger.

Dans le cadre de la conception des nouvelles orientations de la politique en matière d'élevage et conformément à la déclaration de politique générale du Premier Ministre chef du gouvernement, le Ministre en charge de ce secteur a lancé une consultation nationale ayant débouché à l'élaboration d'un document cadre de relance du secteur de l'élevage, grâce à l'appui des partenaires au développement dont la FAO, la Banque Mondiale, la coopération Belge et la coopération suisse.

Les différents programmes contenus dans ce document cadre et validés à travers la SDR, ont relaté la nécessité d'un recensement général du cheptel, une donnée fondamentale pour les projets futurs. Il faut rappeler que depuis les indépendances, le Niger n'a connu aucun recensement de son cheptel, les effectifs utilisés dans les statistiques étaient déterminés par extrapolation par rapport aux taux de fécondité. C'est ainsi que grâce à la coopération fructueuse entre le gouvernement du Niger et les partenaires au développement notamment l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la FAO, le projet de Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel s'est concrétisé en 2004, sous la responsabilité des deux ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage.

L'exécution du projet (GCP/UE/NER/004) a été confiée à la FAO, compte tenu de son expérience dans ce domaine. L'objectif essentiel assigné à ce projet est de permettre au Niger de disposer de statistiques fiables dans ces deux domaines clés de son économie, que sont l'agriculture et l'élevage, mais aussi à chacune des régions de concevoir une politique de gestion et de programmation de projets de développement adaptés à l'heure de la décentralisation.

La présente communication a pour objet d'informer les acteurs de développement, les investisseurs, les autorités en général, des énormes potentialités dont dispose le pays dans le domaine de l'élevage, mais aussi de faire ressortir quelques axes de réflexion sur les contraintes et les perspectives qui peuvent découler de la gestion de ce cheptel.

# I. Méthodologie

(voir volume II résultats RGAC volet cheptel)

## II. Résultats globaux au niveau national

Selon les résultats du recensement général de l'agriculture et du cheptel 2004/2007, l'effectif du cheptel toutes espèces confondues se chiffre à 31 039 041 têtes de bétail. Le **tableau 1** donne la répartition par espèces et par région.

**Tableau n°1** : Répartition du cheptel total selon les régions et les espèces.

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Camelin	Equins	Asins	Total	%
Agadez	52 354	524 457	616 480	135 197	2 505	89 007	<b>1 419 999</b>	4,57
Diffa	799 816	715 535	1 009 021	367 294	45 023	138 640	<b>3 075 329</b>	9,91
Dosso	704 135	660 169	840 045	27 829	11 599	124 407	<b>2 368 185</b>	7,63
Maradi	1 132 896	1 520 745	1 989 890	249 894	16 366	182 508	<b>5 092 300</b>	16,41
Tahoua	1 437 368	1 978 176	2 089 578	480 803	28 946	377 948	<b>6 392 819</b>	20,6
Tillabery	1 550 129	1 292 889	1 452 351	85 268	18 287	278 187	<b>4 677 111</b>	15,07
Zinder	1 622 814	2 361 283	3 165 603	219 093	107 174	283 905	<b>7 759 872</b>	25
Niamey	36 577	138 762	75 300	42	274	2 470	<b>253 425</b>	0,82
<b>Total</b>	<b>7 336 088</b>	<b>9 192 017</b>	<b>11 238 268</b>	<b>1 565 420</b>	<b>230 174</b>	<b>1 477 073</b>	<b>31 039 041</b>	100
%	23,64	29,61	36,21	5,04	0,74	4,76	100	

L'analyse de ce tableau fait ressortir les constats suivants :

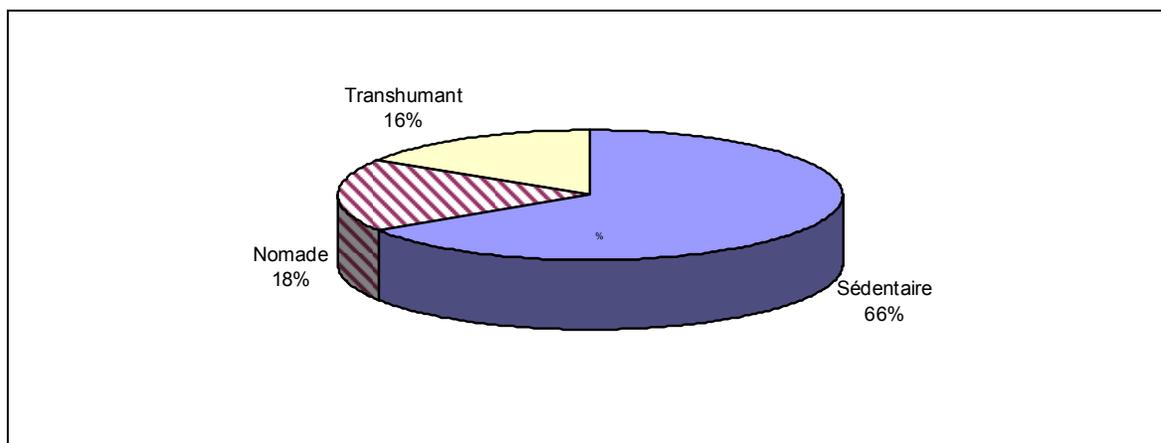
- ▶ Quatre (4) régions enregistrent 77% de l'effectif total : Zinder (25%), Tahoua (20,6%), Maradi (16,41%) et Tillabéry (15,07%).
- ▶ La prédominance des petits ruminants (ovins et caprins), 65,82% du cheptel national par rapport aux autres espèces notamment celle bovine.

### II.1. Répartition du cheptel total par système d'élevage.

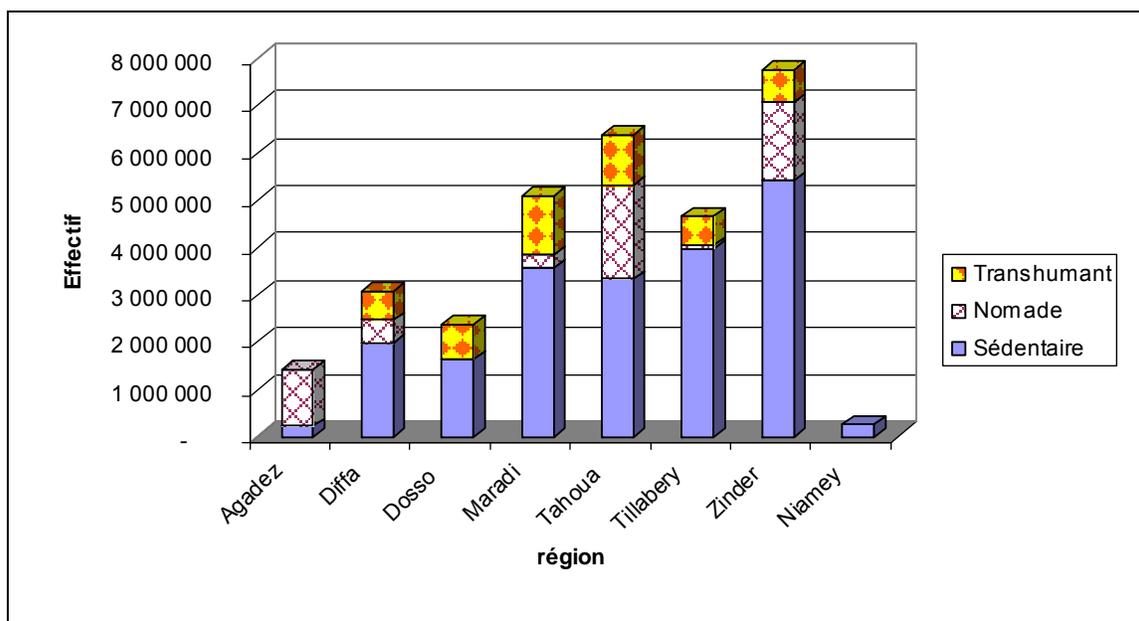
A l'échelle du pays, il s'exerce trois systèmes d'élevage par ordre d'importance : l'élevage sédentaire avec 20 394 141 animaux soit 66% de l'effectif total, l'élevage nomade avec 5 657 247 têtes de bétail représentant 18% de l'effectif national, et l'élevage transhumant avec 4 987 652 individus soit 16% de l'effectif total (**Figure 1**).

Sur le plan régional, la répartition par système d'élevage (**Figure 2**) révèle que le système sédentaire domine dans toutes les régions sauf à Agadez où le système nomade est majoritairement pratiqué. Aussi on constate l'absence des systèmes d'élevage nomade et transhumant dans la communauté urbaine de Niamey et l'absence totale du système nomade dans la région de Dosso.

**Figure n°1** : Proportion d'animaux suivant les systèmes d'élevage pratiqués.



**Figure n°2** : Importance du cheptel par région selon le système d'élevage.



## II.2. Analyse sommaire des résultats

Les résultats obtenus de ce recensement ont permis de dégager deux constats bien distincts :

- ① La concentration du cheptel dans les zones sédentaires aux dépens des zones pastorales avec une prédominance des petits ruminants ;
- ② L'effectif réel du cheptel obtenu soit 12 651 793 UBT, est le double de l'effectif jusque là considéré par le Ministère des ressources animales dans l'évaluation du bilan fourrager soit 6 169 824 UBT (MRA, 2005).

Le premier constat résulte probablement des conséquences des années de sécheresse connues par le pays (1968-1969, 1972-1973, 1983-1984) et des orientations politiques résultantes à savoir « l'opération reconstitution du cheptel » et la gestion planifiée du cheptel (plans de développement de 1961 à 1983).

Le second constat nous révèle que les données macro-économiques publiées jusque là par le Niger et les bilans fourragers sont sous-estimés. A titre de rappel, le secteur de l'élevage a constitué en 2005 pour 9,7% au PIB (INS, 2005) et le besoin fourrager était évalué à 12,4 millions de tonnes de matières sèches alors que selon l'effectif obtenu à l'issu du RGAC, le besoin réel serait de 21,5 millions de tonnes de matières sèches. Au regard de ces dernières données, l'on comprend aisément pourquoi la période de soudure est toujours préoccupante au Niger malgré certaines années dites excédentaires sur le plan fourrager.

Ces besoins, calculés sur la base de l'effectif obtenu par extrapolation, sont très loin de la réalité ; c'est certainement pourquoi pour certaines campagnes, malgré le bilan excédentaire, la période de soudure est très préoccupante pour le cheptel.

Cette analyse sommaire interpelle les autorités à tous les niveaux pour entreprendre une politique de gestion fiable de ce cheptel dont l'alimentation est conditionnée presque toujours par les aléas climatiques, la poussée démographique, la mauvaise répartition des points d'eau.

### II.3. Capital bétail

En référence aux coûts moyens de ventes enregistrées au cours de l'année 2005, le capital bétail du Niger se chiffre à 1500 milliards de francs CFA environ, soit près de 3,5 fois le budget national ; malheureusement, ce capital est très sous-exploité comme l'indique le **tableau 2**.

**Tableau n°2** : Valeur des ventes enregistrées en 2005.

Espèces	Volume de vente 2005 (1)	Effectif cheptel Année 2005	
		Base RGAC (2)	Taux de vente (%)
Bovins	726 615	7 336 088	10
Ovins	1 821 015	9 192 017	20
Caprins	1 759 236	11 238 268	16
Camélins	104 436	1 565 420	7
Asins	172 927	1 477 073	12
Equins	8385	230 174	4
<b>Total</b>		<b>31 039 041</b>	

Source (1) : statistiques MRA.

Les données de ce tableau montrent que le volume de vente du cheptel en 2005, tourne autour de 12% l'an. Malgré la non prise en compte de certaines données afin de connaître le taux réel d'exploitation, il faut tout de même souligner que le cheptel est très sous-exploité.

Par ailleurs, ce capital bétail doit être mis à contribution pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie de développement rural. En effet, des enquêtes menées lors de l'élaboration de la SRP, il est ressorti que l'élevage contribue pour 15% du budget de consommation des ménages et 25% de la ration alimentaire de ces ménages. Cette contribution peut nettement être améliorée par la mise en œuvre des différents sous-programmes contenus dans la SDR.

### **III. Résultats par région**

#### **III.1. Région d'Agadez**

##### **III.1.1. Contexte géographique**

La région d'Agadez est comprise entre les parallèles 15° et 23°25 Nord et les méridiens 4° et 16°Est. Du Nord-Ouest à l'Est il est limitrophe du Mali sur 600km, de l'Algérie sur 920 km, de la Libye sur 350km et du Tchad sur 600km. A l'Ouest et au Sud elle est délimitée par les départements de Tchintabaraden, Dakoro, Tanout, Gouré et N'Guigmi. La région subdivisée en 3 départements dont Arlit, Tchirozérine et Bilma, couvre une superficie de 615 200 km<sup>2</sup> environ avec un climat de type sahélien au Sud et de type désertique au Nord et à l'Est. La partie Sud enregistre une pluviométrie moyenne de 180 mm/an permettant le développement d'un pâturage permanent dans les vallées du Tadress, tandis que la partie Nord (zone Aïr) reçoit une pluviométrie variant de 75 à 150 mm selon les années. Dans la zone désertique il tombe en moyenne 25 mm de pluie par an.

Sur le plan pastoral, la région possède une végétation permanente dans le Sud (Vallée de Tadress) et une végétation hivernale dans la plaine de l'Irhazer.

Sur le plan hydrologique, la région possède des koris qui coulent temporairement chaque année, des mares semi permanentes et des points d'eau modernes.

Sur le plan démographique, la région d'Agadez compte une population de 488789 habitants (INS, 2006) composée de Touareg, Toubous et Haoussa. Outre les activités minières, la population pratique essentiellement de l'élevage ; cependant la culture irriguée se pratique dans les vallées de l'Aïr et du Kowar. La région d'Agadez constitue le terminus des animaux transhumants.

### III.1.2. Résultats globaux au niveau régional

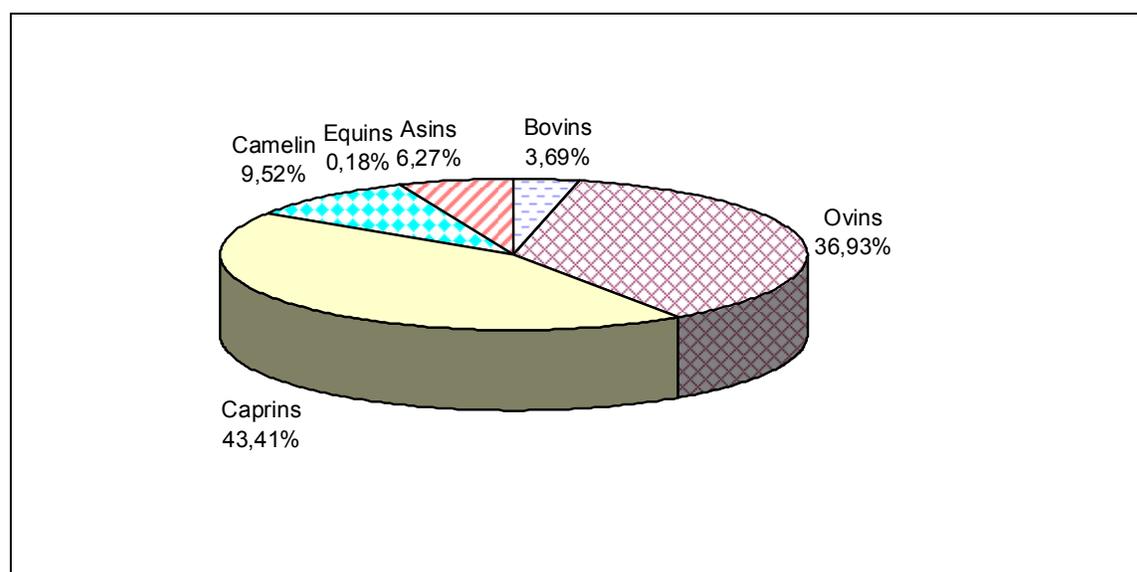
Selon les résultats du RGAC 2005/2007, la région d'Agadez a enregistré un effectif de 1 419 999 têtes de bétail, soit 4,57% de l'effectif national.

La répartition par espèce (**figure 3**) indique une prédominance des petits ruminants (ovins et caprins), soit 80,34% de l'effectif de la région. La population caméline ne représente que 9,52% malgré son importance dans la vie socio-économique de la population et les conditions d'élevage favorables.

Ce faible effectif de la région semble être un paradoxe vu les potentialités de cette zone en matière d'élevage. Cet état de fait semble être justifié car cette région a été durement touchée par les sécheresses (1968, 1972, 1984) qu'a connues le pays ; c'est surtout celle de 1968 qui a été la plus désastreuse pour le cheptel car il a été décimé à presque 100%. Aussi, l'opération reconstitution du cheptel programmée dans le plan de développement économique et social 1968-1974, n'a pas atteint les résultats escomptés. A la fin de la 1<sup>ère</sup> opération, les taux de reconstitution étaient en deçà de l'espérance, 13,1% pour les bovins, 24,4% pour les ovins, 29% pour les caprins et 64% pour les camélins.

Par ailleurs, il a été observé que les éleveurs avaient tendance à abandonner l'élevage des bovins en faveur des petits ruminants beaucoup plus résistants à la sécheresse.

**Figure n°3:** Importance spécifique du cheptel d'Agadez.



### III.1.3. Résultats à l'échelle des départements

#### III.1.3.1. Répartition selon l'espèce

La répartition de l'effectif par département (**tableau 3**), révèle que 80,75% du bétail est concentré dans le département de Tchirozérine, aussi bien par espèce (dont 94,67% des camélins) que toutes espèces confondues.

**Tableau n° 3** : Répartition du cheptel de la région d'Agadez par département

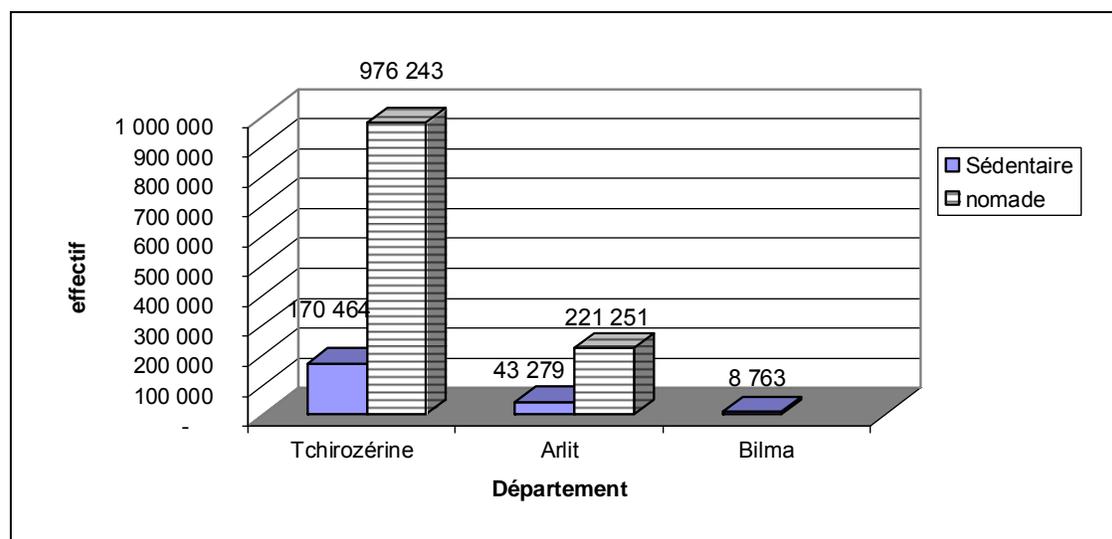
Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Tchirozérine	49 751	426 376	469 454	127 995	2 423	70 709	<b>1 146 707</b>	80,75
Arlit	2 593	95 306	142 475	7 100	42	17 014	<b>264 529</b>	18,63
Bilma	10	2 776	4 551	101	40	1 284	<b>8 763</b>	0,62
<b>Total</b>	<b>52 354</b>	<b>524 457</b>	<b>616 480</b>	<b>135 197</b>	<b>2 505</b>	<b>89 007</b>	<b>1 419 999</b>	100
%	3,69	36,93	43,41	9,52	0,18	6,27	100	

Par ailleurs, il faut signaler qu'en période d'hivernage (de juin à octobre), le département de Tchirozérine, reçoit les 2/3 du bétail en transhumance et nomade des autres régions. Cette situation peut être perçue comme positive (facilité de vaccination, alternative au problème alimentaire des autres régions, ...) ou négative (gestion de l'espace pastoral pour les populations locales, ...).

#### III.1.3.2. Répartition selon le système d'élevage

La région d'Agadez pratique essentiellement deux systèmes d'élevage : le système nomade plus dominant et le système sédentaire. La répartition par département et par système d'élevage est représentée par la **figure 4**.

**Figure n° 4** : Répartition du cheptel d'Agadez par département et selon le système d'élevage.



### a) Le système nomade

Ce système concerne 1 197 494 têtes de bétail (**tableau 4**), soit 84,33% du cheptel de la région. Il est surtout pratiqué dans le département de Tchirozérine (81,52% du cheptel nomade) qui est la zone d'élevage par excellence.

**Tableau n°4** : Effectifs du cheptel nomade d'Agadez par département et par espèce.

Départements	BOVINS	OVINS	CAPRINS	Camelin	EQUINS	ASINS	Total	%
Tchirozérine	48 275	368 682	386 392	117 472	2 423	53 000	<b>976 243</b>	81,52
Arlit	2 569	84 316	118 070	3 898	42	12 356	<b>221 251</b>	18,48
<b>Total</b>	<b>50 844</b>	<b>452 998</b>	<b>504 462</b>	<b>121 370</b>	<b>2 464</b>	<b>65 356</b>	<b>1 197 494</b>	<b>100</b>
%	<b>4,25</b>	<b>37,83</b>	<b>42,13</b>	<b>10,14</b>	<b>0,21</b>	<b>5,46</b>	<b>100</b>	

Voir la carte n°1 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région d'Agadez.

### b) Le système sédentaire

Cette région compte 222 506 têtes de bétail en élevage sédentaire (**tableau 5**), soit 15,67% du cheptel régional. Ce type d'élevage est pratiqué au niveau des trois départements (centres urbains et oasis de l'Air et du Kawar) et particulièrement dans le département de Tchirozérine.

**Tableau n°5** : Effectifs du cheptel sédentaire d'Agadez par département et par espèce.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Tchirozérine	1 476	57 694	83 062	10 523		17 709	170 464	76,61
Arlit	24	10 989	24 405	3 202		4 658	43 279	19,45
Bilma	10	2 776	4 551	101	40	1 284	8 763	3,94
<b>Total</b>	<b>1 510</b>	<b>71 459</b>	<b>112 018</b>	<b>13 827</b>	<b>40</b>	<b>23 651</b>	<b>222 505</b>	<b>100</b>
%	<b>0,68</b>	<b>32,12</b>	<b>50,34</b>	<b>6,21</b>	<b>0,02</b>	<b>10,63</b>	<b>100</b>	

Voir la carte n°7 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région d'Agadez.

### c) L'élevage transhumant

La région d'Agadez est le terminal de la transhumance au Niger à cause de sa position septentrionale par rapport aux régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa. Cependant, la transhumance n'est pas une pratique des habitants de la région d'Agadez.

#### III.1.4. Contraintes – perspectives

L'élevage est développé dans toute la région. L'élevage extensif est le mode le plus utilisé au regard de la disponibilité de grands espaces.

L'importance de la production fourragère est fonction des précipitations annuelles enregistrées.

Cette production conditionne le développement de l'élevage. On la rencontre dans les vallées, dans les plaines et sur les versants ; les plaines de l'Irhazer et du Tadress constituent un important réservoir pour ces pâturages. Au niveau de l'Irhazer, le sol est riche en sel et natron, ce qui fait de la production végétale la plus appréciée de la région. La cure salée (rassemblement annuel des éleveurs) trouve son fondement dans la qualité des pâturages riches et variés.

#### **a) Contraintes**

Les contraintes, multiples et variées portent sur, l'insuffisance des précipitations annuelles enregistrées, et donc de pâturages, le mauvais maillage des points d'eau, la désertification, la faible capacité d'organisation des pasteurs, le manque de débouchés

#### **b) Perspectives**

En terme de perspectives, au regard des effectifs des espèces élevées et des potentialités pastorales, un développement de l'élevage dans cette région peut se concevoir sous les angles suivants: l'amélioration des conditions d'abreuvement du cheptel, l'organisation des éleveurs, l'exportation organisée des camelins en direction de l'Algérie et la Libye, la création de mini laiterie dans le département de Tchirozérine où le potentiel de cette espèce est le plus important. Cette région est aussi une zone appropriée pour un élevage intensif par la création de ferme dans l'Irhazer surtout.

### **III.2. Région de Diffa**

#### **III.2.1. Contexte géographique**

La région de Diffa est située à l'extrême Est du pays entre 10°30 et 15°35 de longitude Est et 13°04 et 18° de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 140 000 km<sup>2</sup>, soit 11% du territoire national avec une morphologie de plaine et de plateaux.

De climat type sahélo-soudanais au Sud et désertique à l'extrême Nord, il tombe en moyenne 500 mm de pluie au Sud et moins de 200 mm au Nord de N'Guigmi.

Cette région composée de 3 départements, compte une population de 1 876 000 habitants (INS, 2006), soit 13,62% de la population nationale.

Sur le plan hydrologique, la région est traversée au Sud par un cours d'eau quasi-permanent qui est la Komadougou Yobé, et à l'extrême Est le lac Tchad. Son sous-sol regorge d'énormes potentialités en eau dont les nappes du Manga.

La zone pastorale couvre une superficie de 100 000 km<sup>2</sup>, limitée au Sud par la frontière avec le Nigeria, et au Nord par l'axe N'Guigmi-Goudoumaria.

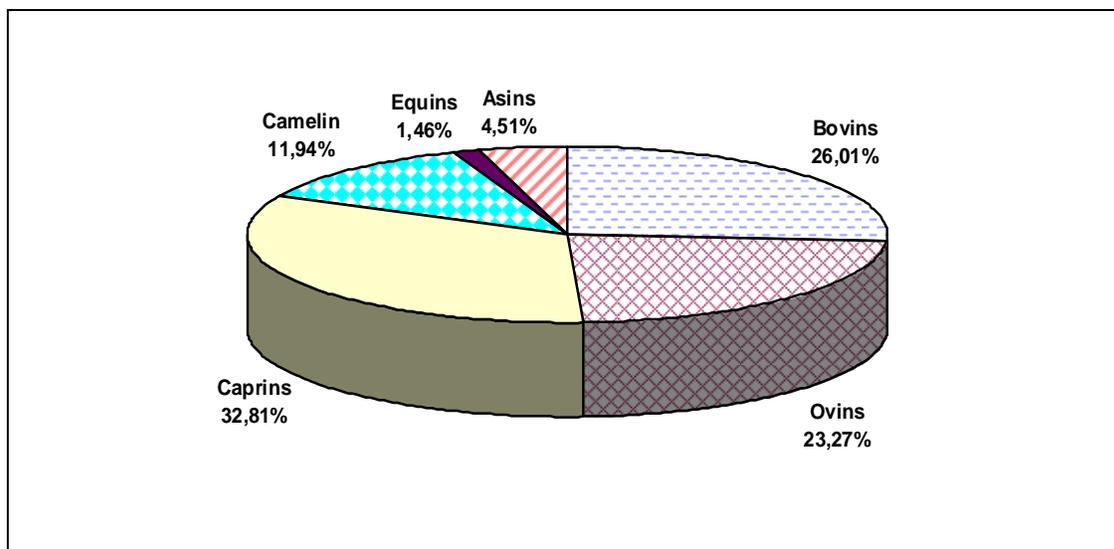
La population pratique essentiellement l'agriculture et l'élevage, et accessoirement sur le lac Tchad, la pêche.

### III.2.2. Résultats globaux au niveau régional

La région de Diffa a enregistré un effectif de 3 075 329 têtes de bétail, soit 9,9 % du cheptel national, devançant ainsi Dosso et Agadez.

La répartition par espèce illustrée par la **figure 5** montre que les petits ruminants (ovins, caprins) représentent 56,08% du cheptel de la région. Cependant, il est à observer que l'espèce bovine occupe la seconde place après les caprins avec 26,01%.

**Figure n°5** : Importance spécifique du cheptel de la région de Diffa



Cet important effectif est le résultat probable de l'opération reconstitution du cheptel préconisé par les autorités dans les plans de développement de l'époque. Ainsi, dans la région de Diffa, l'opération a obtenu des résultats très satisfaisants ; en effet, l'espèce bovine a été reconstituée à 81,9% par rapport à l'effectif de 1968, l'espèce caméline 184%, l'espèce caprine 128%. Il semble aussi que la proximité du lac par rapport à la zone de pâturage a eu un impact favorable chez les bovins.

### III.2.3. Résultats à l'échelle des départements

#### III.2.3.1. Répartition selon l'espèce

La représentation du cheptel de Diffa (**tableau 6**) montre une certaine homogénéité dans les trois départements de la région, exception faite de l'espèce caméline dont la grande proportion (79% des camélins de la région de diffa) est dans le département de N'Guigmi.

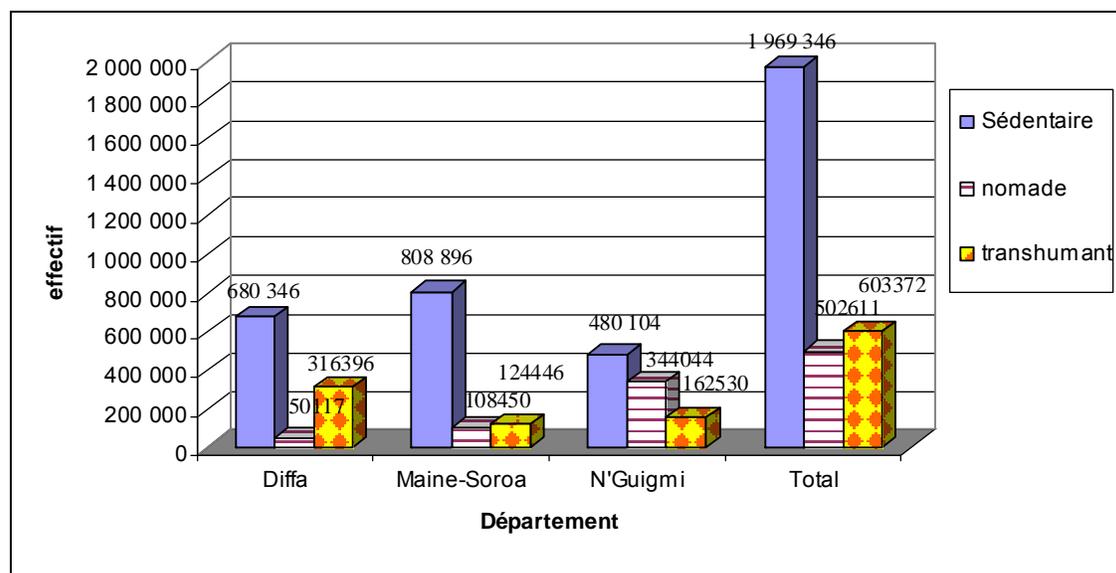
**Tableau n° 6** : Répartition du cheptel de la région de Diffa par département.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Diffa	371 934	223 665	349 933	37 066	12 695	51 565	<b>1 046 858</b>	34,04
Maine-Soroa	227 755	273 629	409 292	40 061	26 715	64 340	<b>1 041 792</b>	33,88
N'Guigmi	200 127	218 241	249 796	290 167	5 613	22 735	<b>986 678</b>	32,08
<b>Total</b>	<b>799 816</b>	<b>715 535</b>	<b>1 009 021</b>	<b>367 294</b>	<b>45 023</b>	<b>138 640</b>	<b>3 075 329</b>	100
%	26,01	23,27	32,81	11,94	1,46	4,51	<b>100</b>	

#### III.2.3.2. Répartition selon le système d'élevage

La répartition du cheptel par système d'élevage représentée par la **figure 6**, montre que dans la région de Diffa, les 3 systèmes d'élevage sont pratiqués : le sédentaire qui est le plus dominant avec 1 969 346 têtes de bétail (soit 64,04% de l'effectif régional), le transhumant avec 603 373 animaux (19,62 %) et le nomade avec 502 611 têtes de bétail (soit 16,35%).

**Figure n°6** : Importance des systèmes d'élevage par départements.



### a) Le système nomade

La région de diffa compte un effectif de 502 611 têtes de bétail en élevage nomade (**tableau 7**).

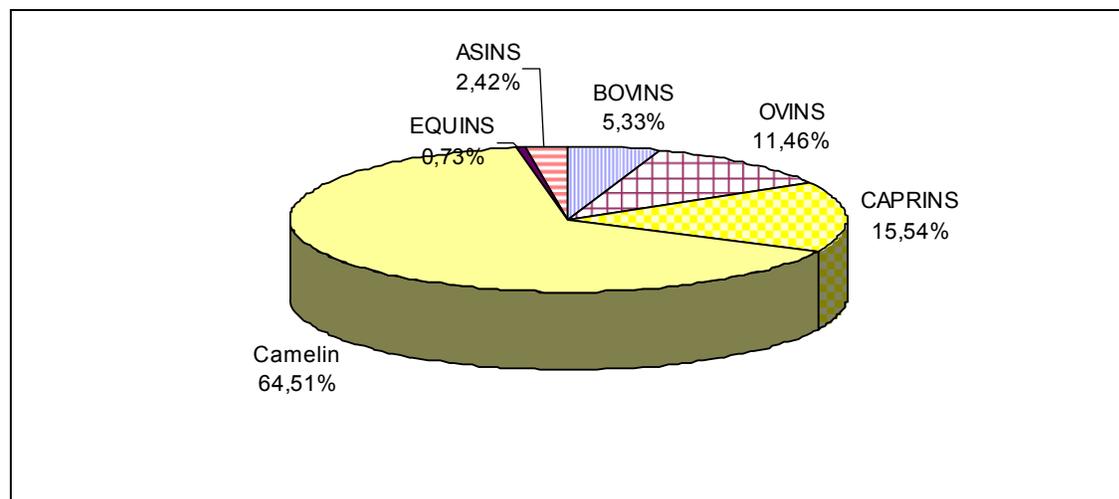
**Tableau n°7** : Effectifs du cheptel nomade de Diffa par département et par espèce.

Départements	BOVINS	OVINS	CAPRINS	Camelin	EQUINS	ASINS	Total	%
Diffa	6 237	8 352	10 225	23 501	377	1 425	50 117	9,97
Maine-Soroa	13 846	27 807	38 435	21 180	1 982	5 200	108 450	21,58
N'Guigmi	6 711	21 453	29 460	279 550	1 323	5 546	344 044	68,45
<b>Total</b>	<b>26 794</b>	<b>57 613</b>	<b>78 120</b>	<b>324 232</b>	<b>3 682</b>	<b>12 170</b>	<b>502 611</b>	<b>100</b>
%	5,33	11,46	15,54	64,51	0,73	2,42	100	

Voir la carte n°2 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Diffa.

L'essentiel de ce cheptel nomade de Diffa porte sur les camélins (Figure 7) dont 86,22% sont dans le département de Nguigmi. Avec un effectif de 324 232 têtes de camélins, la région de Diffa occupe le second rang en terme d'effectif.

**Figure n°7** : Importance spécifique du cheptel nomade de la région de Diffa



### b) Le système sédentaire

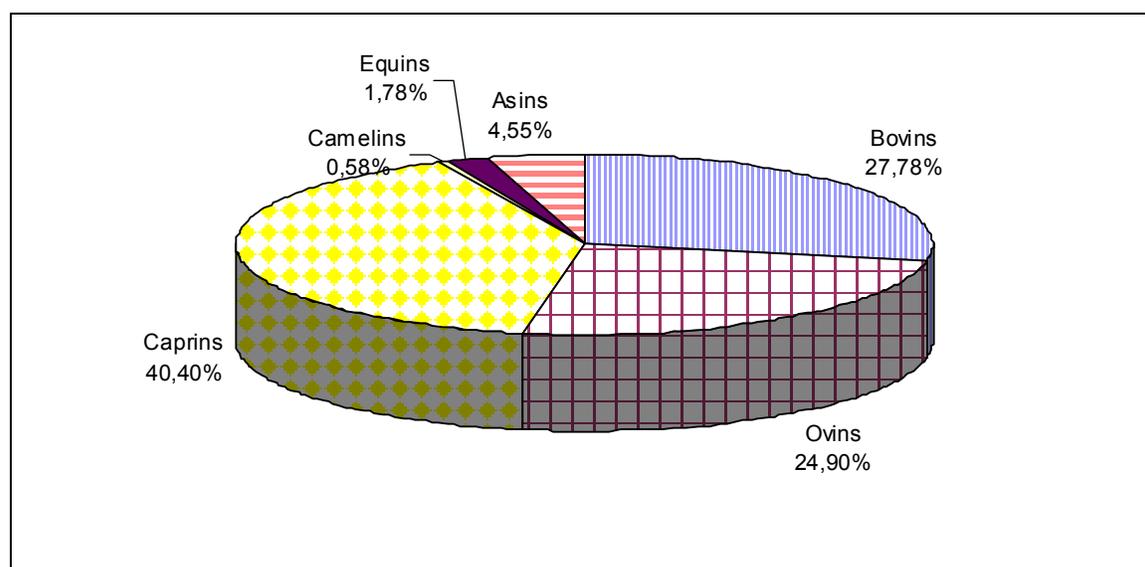
Dans la région de Diffa, le système d'élevage sédentaire touche une population animale de 1 969 346 têtes de bétail (**tableau 8**), soit 66,04% de l'effectif régional.

**Tableau n°8** : effectifs du cheptel sédentaire de Diffa par département et par espèce.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Diffa	231 722	129 378	279 631	2 470	<b>9 670</b>	27 474	680 346	34,55
Maine-Soroa	171 525	214 058	339 027	7 962	<b>22 768</b>	53 557	808 896	41,07
N'Guigmi	143 924	146 995	176 946	1 062	<b>2 541</b>	8 635	480 104	24,38
<b>Total</b>	<b>547 172</b>	<b>490 430</b>	<b>795 604</b>	<b>11 495</b>	<b>34 979</b>	<b>89 666</b>	<b>1 969 346</b>	<b>100</b>
%	<b>27,78</b>	<b>24,90</b>	<b>40,40</b>	<b>0,58</b>	<b>1,78</b>	<b>4,55</b>	<b>100</b>	

Ce système d'élevage se pratique dans les 3 départements avec 47,69% dans le seul département de Mainé-Soroa. Les espèces dominantes sont les caprins (40,40%), les bovins (27,78%) et les ovins (24,90%).

**Figure n°8** : Importance spécifique du cheptel sédentaire de Diffa



Voir la carte n°8 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Diffa.

### c) Le système transhumant

La région de Diffa compte 603 372 têtes d'animaux transhumants (**tableau 9**), soit 12,10% de l'effectif transhumant au niveau national.

**Tableau n°9** : effectifs du cheptel transhumant de Diffa par département et par espèce.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	camelin	Equins	Asins	Total	%
Diffa	133 974	85 935	60 078	11 095	2 648	22 666	316 396	52,44
Maine-Soroa	42 385	31 764	31 830	10 918	1 965	5 584	124 446	20,63
N'Guigmi	49 491	49 792	43 390	9 554	1 749	8 553	162 530	26,94
<b>Total</b>	<b>225 850</b>	<b>167 492</b>	<b>135 298</b>	<b>31 567</b>	<b>6 362</b>	<b>36 804</b>	<b>603 372</b>	<b>100</b>
%	<b>37,43</b>	<b>27,76</b>	<b>22,42</b>	<b>5,23</b>	<b>1,05</b>	<b>6,10</b>	<b>100</b>	

La transhumance se pratique dans les 3 départements: d'une part il y a la transfrontalière vers le Nigeria voisin, et d'autre part celle du Sud vers la partie nord de la région qui est une zone de pâturage par excellence.

Voir la carte n°14 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Diffa.

### **III.2.4. Contraintes - perspectives.**

#### **a) Contraintes**

La contrainte majeure de Diffa demeure la gestion des parcours. La région est confrontée à une dégradation généralisée et accélérée de l'environnement, une insuffisance doublée d'une irrégularité des précipitations, une faible organisation des producteurs. Sur le plan hydraulique malgré un taux de couverture en points d'eau de 79,35% (Ministère de l'hydraulique, 2005), la région a connu, à ce sujet, des problèmes graves entre les communautés des éleveurs et la population sédentaire en 2005. Par conséquent la mise en place d'un outil de gestion adéquat s'impose, notamment l'adéquation charge animale – disponible fourrager.

#### **b) perspectives**

La région de Diffa, d'une population de 408 789 habitants, a un capital bétail de 1 431 077 UBT, soit 3,5 UBT/habitant. La valorisation du capital peut s'orienter vers plusieurs axes :

- la création de nouveaux points d'eau pastoraux, et la mise en place d'infrastructures zoo- sanitaires
- La commercialisation organisée à travers l'organisation des professionnels du secteur, la création des marchés à bétail modernes.
- La région dispose d'un important cheptel de camelins dont l'exportation actuelle est à améliorer.
- La production laitière : L'existence des vallées telles les bas fonds du Manga, la vallée de Mamouri (zone lac Tchad) sont des atouts pour le développement de fermes laitières et l'embouche bovine.

### **III.3. Région de Dosso**

#### **III.3.1. Contexte géographique**

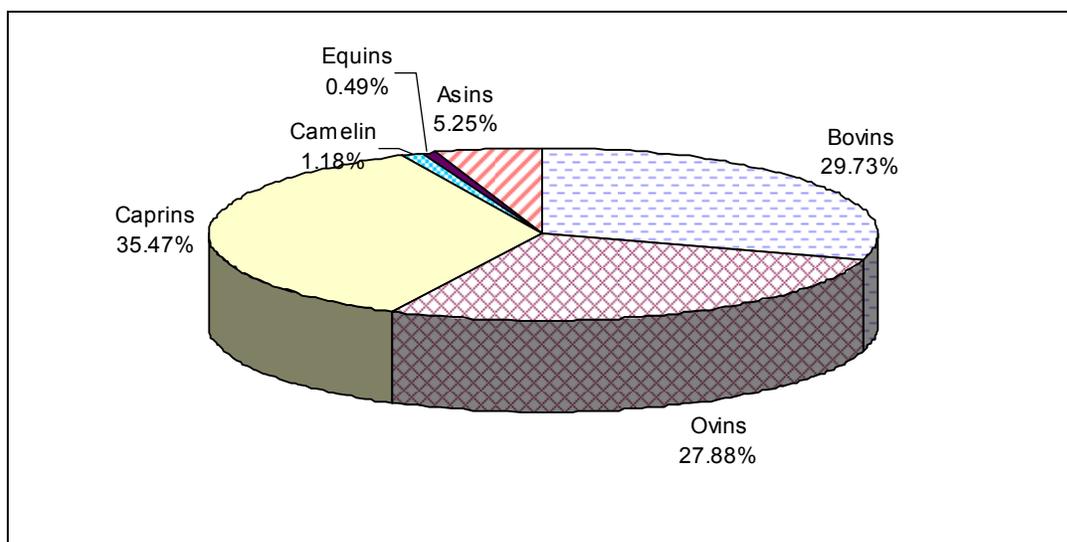
La région de Dosso, située dans le Sud-Ouest du Niger, est comprise entre les parallèles 11°50 et 14°40 de latitude Nord et les méridiens 2°30 et 4°40 de longitude. Elle couvre une superficie de 31 000 km<sup>2</sup>, soit 2% de la superficie nationale. Elle est subdivisée en 5 départements qui sont le Boboye, Dogon Doutchi, Dosso, Gaya et Loga. Situé sur un plateau, elle est traversée du Nord au Sud par des vallées sèches dont le Dallol Maouri et ses affluents, le Dallol Foga et le Dallol Bosso. D'un climat sahélo-soudanais, il tombe en moyenne 400 mm au Nord et 900 mm au Sud (zone Dendi) par an. Sur le plan hydrologique, cette région est traversée dans sa partie Sud par le fleuve Niger, seul cours d'eau permanent. A cela s'ajoutent des mares permanentes et semi permanentes. Son sous-sol renferme d'énormes réserves en eau dont les nappes du continental intercalaire et terminale, et les nappes phréatiques des dallols.

Sur le plan démographique, la région comptait une population de 1 776 080 en juillet 2006, soit 13,61% de l'effectif national, composée essentiellement de Haoussa, Djerma et Peul. La population pratique essentiellement l'élevage et l'agriculture. Sur le plan pastoral, les superficies pâturables sont estimées à 22 650 km<sup>2</sup> constituées essentiellement d'enclaves pastorales. La poussée démographique entraîne une réduction drastique de cette superficie, entraînant du coup des conflits entre agriculteurs et éleveurs chaque année.

#### **III.3.2. Résultats globaux au niveau régional**

La région de Dosso compte un effectif de 2 368 185 têtes de bétail, soit 7,63% de l'effectif national. La répartition par espèces illustrée par la **figure 9**, révèle une domination de l'espèce caprine, suivie des bovins et des ovins dans des proportions presque égales.

**Figure n°9** : Importance spécifique du cheptel de la région de Dosso.



Cette disparité dérive en partie des effets des différentes sécheresses qu'a connues le pays, et les mesures prises. Ainsi, l'opération reconstitution du cheptel préconisée, a connu un succès car l'espèce bovine s'est reconstituée à 98,6%, l'espèce caprine 144,9% et les camélins 166,6%. Malgré cette réussite, il semble que la région de Dosso est handicapée par la réduction drastique des aires de pâturage, obligeant une bonne partie des peuls à se sédentariser. Cette situation a entraîné un contrôle de la taille du troupeau chez ces éleveurs.

### III.3.3. Résultats à l'échelle des départements

#### III.3.3.1. Répartition selon l'espèce

La répartition selon les espèces sur les 5 départements indique l'élevage de toutes les espèces animales domestiques à des proportions très variées (**tableau 10**). C'est le département de Dogondoutchi qui enregistre le plus de têtes de bétail (36,43%), et à l'opposer celui de Loga où même les espèces sont de moindre effectif malgré son potentiel fourrager.

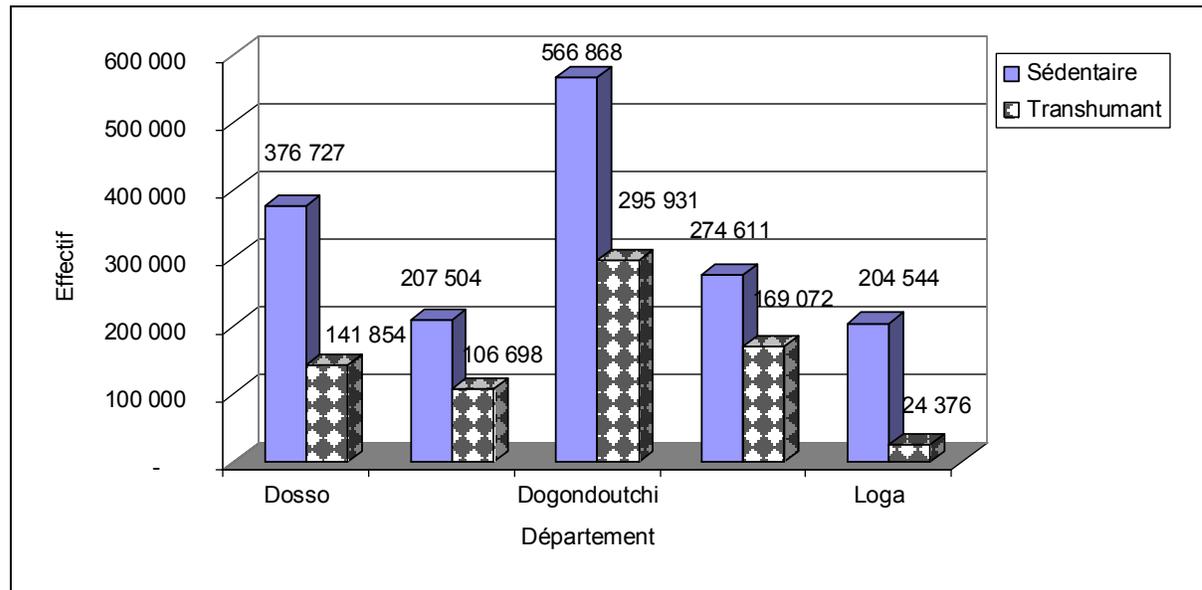
**Tableau n°10** : Répartition du cheptel de la région de Dosso par département.

	Bovins	Ovins	Caprins	Camélins	Equins	Asins	Total	%
<b>Dosso</b>	161 596	124 860	205 024	2 864	1 813	22 424	<b>518 580</b>	21,9
<b>Boboye</b>	103 433	91 673	100 923	5 122	535	12 516	<b>314 202</b>	13,27
<b>Dogondoutchi</b>	243 193	241 089	285 885	16 727	6 516	69 390	<b>862 800</b>	36,43
<b>Gaya</b>	134 382	156 554	144 393	1 750	254	6 350	<b>443 683</b>	18,74
<b>Loga</b>	61 531	45 994	103 820	1 367	2 481	13 728	<b>228 920</b>	9,67
<b>Total</b>	<b>704 135</b>	<b>660 169</b>	<b>840 045</b>	<b>27 829</b>	<b>11 599</b>	<b>124 407</b>	<b>2 368 185</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	29,73	27,88	35,47	1,18	0,49	5,25	<b>100</b>	

### III.3.3.2. Répartition selon le système d'élevage

Dans la région de Dosso, il se pratique seulement deux systèmes d'élevage : le système sédentaire et le nomade.

**Figure n°10** : Importance des systèmes d'élevage par départements (Région de Dosso).



#### a) le système sédentaire.

Il compte un effectif de 1 630 254 têtes de bétail, soit 68,84% de l'effectif régional (**tableau 11**). La répartition par espèce et par département fait ressortir sa pratique à des proportions presque égales sauf dans le département de Dogondoutchi.

**Tableau n°11** : effectifs du cheptel sédentaire de Dosso par département et par espèce.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Dosso	106 869	76 368	173 179	1 277	1 694	17 340	<b>376 727</b>	<b>23,11</b>
Boboye	56 323	58 507	77 346	4 124	493	10 710	<b>207 504</b>	<b>12,73</b>
Dogondoutchi	160 215	123 891	210 279	11 120	5 956	55 408	<b>566 868</b>	<b>34,77</b>
Gaya	82 978	62 278	123 749	858	116	4 632	<b>274 611</b>	<b>16,84</b>
Loga	52 642	39 244	97 440	946	2 386	11 887	<b>204 544</b>	<b>12,55</b>
<b>Total</b>	<b>459 027</b>	<b>360 288</b>	<b>681 993</b>	<b>18 325</b>	<b>10 644</b>	<b>99 977</b>	<b>1 630 254</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>28,16</b>	<b>22,10</b>	<b>41,83</b>	<b>1,12</b>	<b>0,65</b>	<b>6,13</b>	<b>100</b>	

Voir la carte n°9 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Dosso.

## b) Le système transhumant.

Le système transhumant touche une population animale de 737 931 têtes de bétail (**Tableau 12**), soit 31,16% de l'effectif régional. L'ensemble des départements a recours à la transhumance avec un plus grand nombre dans le département de Dogondoutchi.

**Tableau n°12** : effectifs du cheptel transhumant de Dosso par département et par espèce.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	camelin	Equins	Asins	Total	%
Dosso	54 727	48 492	31 845	1 587	119	5 085	141 854	19,22
Boboye	47 110	33 166	23 577	998	42	1 806	106 698	14,46
Dogondoutchi	82 979	117 198	75 606	5 606	561	13 982	295 931	40,10
Gaya	51 404	94 276	20 645	892	138	1 718	169 072	22,91
Loga	8 889	6 750	6 380	421	95	1 841	24 376	3,30
<b>Total</b>	<b>245 108</b>	<b>299 881</b>	<b>158 052</b>	<b>9 504</b>	<b>955</b>	<b>24 431</b>	<b>737 931</b>	<b>100</b>
%	33,22	40,64	21,42	1,29	0,13	3,31	100	

Voir la carte n°15 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Dosso.

### III.3.4. Contraintes - perspectives.

## IV. LES PERSPECTIVES

### a. Contraintes

La contrainte majeure de l'élevage dans la région de Dosso est la réduction d'année en année de la superficie des superficies pâturables due aux effets conjugués de la croissance démographique galopante, l'occupation des aires de pâturage, des couloirs de passage et des points d'eau, la saturation de la capacité des charges des espaces pastoraux. Cette situation caractérise les mauvaises relations, conflictuelles et fratricides, agriculteurs-éleveurs, et éleveurs-éleveurs

### b. Perspectives

L'avenir de l'élevage dans cette région passe par l'intégration agriculture – élevage, voire la sédentarisation des éleveurs, car malgré la protection de quelques enclaves pastorales existantes, le système extensif risque d'être compromis. Nous assistons à ce jour à une amorce, timide, d'intégration, dans certaines zones.

Sur le plan ressource, le capital bétail peut constituer un moteur de développement de la région Il conviendrait de baliser tous les couloirs de passage et aires de pâturage et leur donner un statut juridique, de construire des infrastructures d'élevage (postes vétérinaires, boutiques d'intrants...) d'organiser les producteurs en groupements d'intérêt économiques ; Sa position géographique par rapport à la capitale Niamey est un avantage considérable dans l'approvisionnement en lait des unités laitières de cette ville.

### **III.4. La communauté urbaine de Niamey (CUN)**

#### **III.4.1. Contexte géographique**

La communauté urbaine de Niamey érigée en région depuis 1988, est actuellement composée de 5 communes, alors qu'au moment du recensement général de l'agriculture et du cheptel 2005/07, elle ne comptait que 3 communes.

Son espace périphérique sur lequel évoluent les troupeaux urbains et périurbains, constitue réellement une petite portion de l'espace territorial de la région de Tillabéry.

La population de Niamey est estimée à 834 981 habitants en juillet 2006. Elle est composée des différentes ethnies du pays avec une majorité de Djerma-Songhoï, de Haoussa et de Peuls.

Le climat est de type soudano-sahélien avec une pluviométrie annuelle moyenne de 545 mm.

Le fleuve Niger constitue la principale source en eau de toute la Communauté Urbaine de Niamey. En plus du fleuve, on dénombre également une mare permanente Kongou Gorou et 4 semi permanentes : Saga Gorou I, Saga Gorou II, Bossay-Bangou et Saga. Malgré le caractère saisonnier de son débit, le fleuve Niger offre des potentialités agricoles et fourragères énormes à la communauté urbaine et périurbaine de Niamey. Sur toute la traversée du territoire de la CU de Niamey par le fleuve, il y a des Aménagements Hydro-Agricoles pour la riziculture, le maraîchage et les cultures fourragères.

L'élevage, activité complémentaire à l'agriculture, est pratiqué en zone urbaine et périurbaine. La Communauté Urbaine de Niamey (CUN) élève pratiquement toutes les espèces animales.

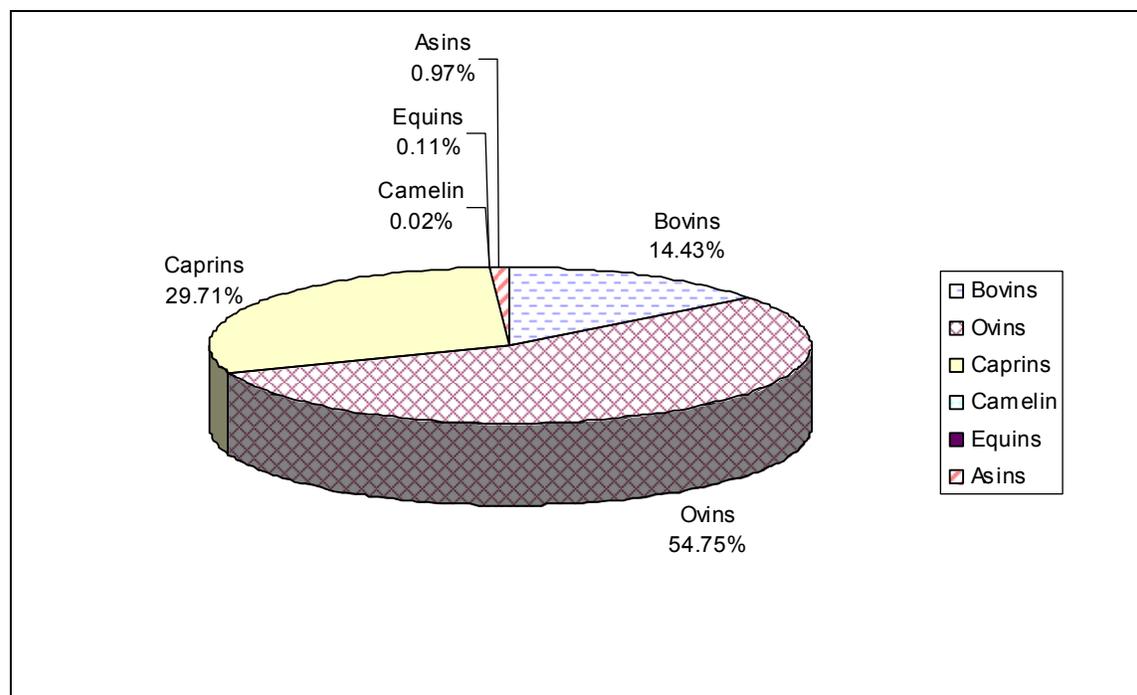
Les ressources fourragères sont constituées des pâturages herbacés et aériens sur des espaces assez réduits et des jachères, des bourgoutières naturelles poussant le long du fleuve, des parcelles de bourgou en culture irriguée, exploitées par les coopératives laitières, les éleveurs ou par des producteurs fourragers à des fins commerciales, des résidus de récolte (tiges de mil et de sorgho, fanes de niébé, paille riz) qui occupent une place importante dans l'alimentation du cheptel.

C'est durant la saison sèche que se pose avec acuité le problème d'alimentation des animaux. Cela se traduit par une insuffisance quantitative et qualitative des ressources fourragères et, par conséquent, une chute drastique des productions animales. Les difficultés d'alimentation des animaux sont plus aiguës durant la période de mars à juin. Les animaux sont essentiellement nourris de fourrages grossiers (paille de brousse, résidus de cultures) caractérisés par une forte teneur en fibres, une faible teneur en MAD et une faible digestibilité (digestibilité < 50%).

#### III.4.2. Résultats globaux au niveau de la communauté urbaine.

La CUN compte 253 425 têtes de bétail, soit 0,86% de l'effectif national. Ce faible taux s'explique par le fait que Niamey est une communauté urbaine où l'espace pastoral est représenté par les pâturages de la vallée du fleuve Niger et la périphérie de la ville. La **figure 11** illustre la répartition par espèce.

**Figure n°11** : Importance spécifique du cheptel de la CUN.



On constate une prédominance des petits ruminants (84,46% de l'effectif de la CUN), les bovins ne faisant que 14,43% de l'effectif de la communauté urbaine.

### **III.4.3. Résultats à l'échelle des communes**

#### **III.4.3.1. Répartition selon l'espèce**

La CUN, subdivisée en 3 communes urbaines au moment du recensement, a un effectif de 253 425 têtes de bétail réparties selon le **tableau 13**. Les effectifs d'animaux sont sensiblement les mêmes entre les communes.

**Tableau n° 13:** Répartition du cheptel de la CUN par commune.

<b>Communes</b>	<b>Bovins</b>	<b>Ovins</b>	<b>Caprins</b>	<b>Camélins</b>	<b>Equins</b>	<b>Asins</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Niamey 1	11 166	51 199	19 751	42	274	670	<b>83 102</b>	<b>32,79</b>
Niamey 2	13 751	56 468	30 279	-	-	1 336	<b>101 834</b>	<b>40,18</b>
Niamey 3	11 659	31 096	25 270	-	-	464	<b>68 489</b>	<b>27,03</b>
<b>Total</b>	<b>36 576</b>	<b>138 763</b>	<b>75 300</b>	<b>42</b>	<b>274</b>	<b>2 470</b>	<b>253 425</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>14,43</b>	<b>54,76</b>	<b>29,71</b>	<b>0,01</b>	<b>0,11</b>	<b>0,97</b>	<b>100</b>	

#### **III.4.3.2. Répartition selon le système d'élevage**

A la CUN, l'ensemble du cheptel est sédentaire. Le tableau 13 représente donc la répartition du cheptel sédentaire.

### **III.4.4. Contraintes - perspectives.**

#### **a) Contraintes**

La saison sèche est très critique en péri-urbain, sur le plan alimentaire.

#### **b) Perspectives**

L'existence d'une demande importante permanente en produits laitiers et en viande d'une part et des intrants zoo vétérinaires, constitue une réelle opportunité pour le développement de ce secteur.

Les filières porteuses sont, le lait, la viande, les cuirs et peaux.

La présence du fleuve Niger est un atout considérable qui permet de faire de la culture fourragère ; ceci devrait permettre de faire de l'élevage intensif, précisément de la production laitière.

Aussi la promotion de ce secteur passe par la mise en place des petites unités de transformation et de conservation, la promotion des associations du secteur, l'intensification de la production laitière à travers, la mise en place d'un système de financement des activités de production et de commercialisation

### **III.5. La région de Maradi**

#### **III.5.1. Contexte géographique**

La région de Maradi est la plus peuplée du Niger avec 2 636 935 habitants. Située au centre du Niger, elle est comprise entre les parallèles 13° et 15°26 de latitude nord et le méridien 6°16 et 8°33 de longitude Est. Bordée à l'Est par la région de Zinder, à l'Ouest par celle de Tahoua, au Nord par celle d'Agadez et au sud par la frontière Nigériane, la région couvre une superficie de 38500 km<sup>2</sup> et subdivisée en 6 départements dont Aguié, Dakoro, Guidan-Roundji, Madarounfa, mayahi et Tessaoua.

Sur le plan relief, la région repose sur un vaste plateau dans la partie Nord et au centre, et au sud sur un socle granitique recouvert de dépôts dunaires. De climat sahélo soudanais, la région reçoit en moyenne 350 mm de pluie au Nord (zone agro pastorale) à 600 mm au Sud par an.

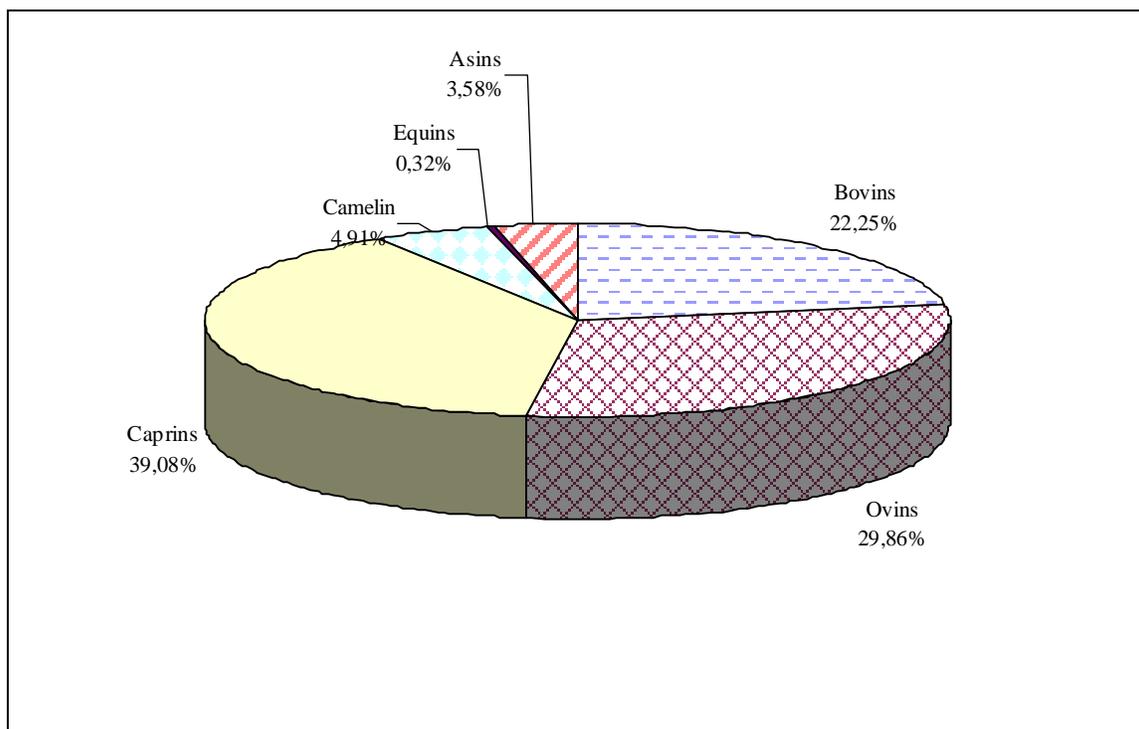
Sur le plan hydrologique, la région est sillonnée par les vallées sèches de la Tarka au nord, du Goulbi kaba et ses affluents au centre, et du Goulbi Maradi au Sud. A cela s'ajoute la mare permanente de Madarounfa d'une superficie de 500 ha environ.

Son sous-sol regorge d'énormes potentialités d'eau souterraine surtout dans la partie septentrionale. Sur le plan pastoral, la région de Maradi se distingue au nord par une zone d'élevage par excellence (Nord Dakoro, Mayahi, Guidan Roundji), tandis que le Sud est marqué çà et là par des enclaves. Les activités essentielles pratiquées par la population sont l'élevage et l'agriculture. Cependant, le chef lieu de la région connaît une intense activité économique procurant des sous-produits à l'élevage (usine de décorticage d'arachide « OLGA »).

### III.5.2. Résultats globaux au niveau régional

Le RGAC 2005/2007 a fait ressortir un effectif de 5 092 300 animaux, toutes espèces confondues, soit 16,41% du cheptel total national. Ce résultat dérive probablement de la réussite de l'opération reconstitution du cheptel. En effet, la région de Maradi n'a pas connu de contraintes majeures dans le cadre de l'opération reconstitution du cheptel prévue dans le plan de perspective décennale de développement 1965-1974. A la fin du plan triennal 1976-1978, l'espèce bovine a été reconstituée à 93,4% par rapport à son effectif d'avant la sécheresse de 1968. Les autres espèces ont été reconstituées à plus de 100%, en particulier les caprins, car dans le plan de développement de 1965-1974, cette espèce a été privilégiée à cause de la qualité de la peau particulière de la chèvre rousse. L'espèce asine s'est aussi développée en particulier dans les zones agricoles grâce à l'introduction de la culture attelée.

**Figure n°12** : Importance par espèce du cheptel de la région de Maradi.



L'on constate à l'image des autres régions, une prédominance des petits ruminants (68,94%) ; cependant l'espèce bovine est également importante dans la région.

### III.5.3. Résultats à l'échelle des départements

#### III.5.3.1. Répartition selon l'espèce

Sur les 6 départements que compte la région de Maradi, Dakoro et Guidan Roundji concentrent le plus d'animaux (44,88% du cheptel de la région). Par ailleurs, les caprins et les ovins suivis des bovins sont les plus représentés (**Tableau 14**).

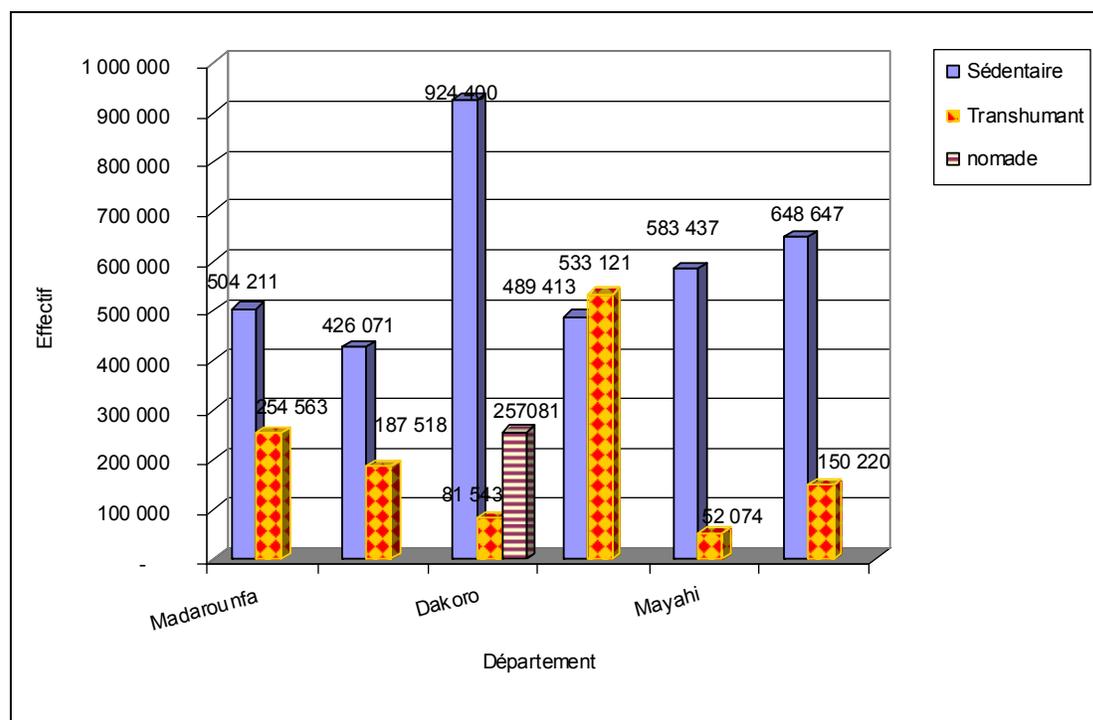
**Tableau n°14** : Répartition du cheptel de la région de Maradi par département.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camélins	Equins	Asins	Total	%
<b>Madarounfa</b>	204 730	253 183	266 919	12 351	1 140	20 451	<b>758 774</b>	<b>14,90</b>
<b>Aguie</b>	142 232	184 183	255 995	13 219	945	17 015	<b>613 589</b>	<b>12,05</b>
<b>Dakoro</b>	255 052	329 279	436 292	175 356	5 874	61 171	<b>1 263 025</b>	<b>24,8</b>
<b>Guidan Roundji</b>	229 208	369 364	340 058	38 562	2 163	43 179	<b>1 022 534</b>	<b>20,07</b>
<b>Mayahi</b>	122 444	161 685	322 378	3 983	2 974	22 048	<b>635 511</b>	<b>12,48</b>
<b>Tessaoua</b>	179 230	223 052	368 248	6 422	3 270	18 644	<b>798 867</b>	<b>15,69</b>
<b>Total</b>	<b>1 132 896</b>	<b>1 520 745</b>	<b>1 989 890</b>	<b>249 894</b>	<b>16 366</b>	<b>182 508</b>	<b>5 092 300</b>	<b>100</b>
%	<b>22,25</b>	<b>29,86</b>	<b>39,08</b>	<b>4,91</b>	<b>0,32</b>	<b>3,58</b>	<b>100</b>	

#### III.5.3.2. Répartition selon le système d'élevage

La répartition du cheptel par système d'élevage est représentée sur la **figure 13**. Sur les 6 départements de la région de Maradi, le nomadisme n'est pratiqué qu'à Dakoro. A l'inverse, les systèmes sédentaire et transhumant existent dans tous les départements.

**Figure n°13** : Importance du cheptel des départements de Maradi selon le système d'élevage.



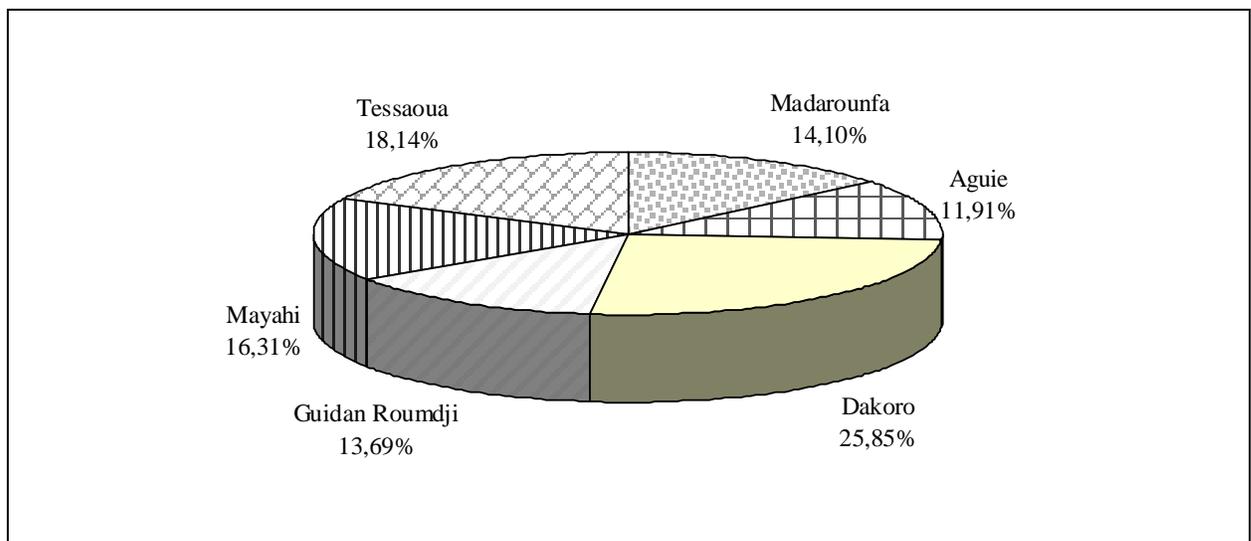
### a) le système sédentaire

**Tableau n°15:** effectif total du cheptel sédentaire de Maradi selon le département et l'espèce.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Madarounfa	129 708	154 490	210 083	293	330	9 307	<b>504 211</b>	14,1
Aguie	92 377	114 531	207 623	972	547	10 022	<b>426 071</b>	11,91
Dakoro	192 894	276 614	393 339	7 484	5 149	48 921	<b>924 400</b>	25,85
Guidan Roudji	83 697	131 471	250 860	862	<b>880</b>	21 643	<b>489 413</b>	13,69
Mayahi	108 324	141 345	310 374	2 331	2 783	18 279	<b>583 437</b>	16,31
Tessaoua	130 104	175 105	330 381	402	2 482	10 172	<b>648 647</b>	18,14
<b>Total</b>	<b>737 104</b>	<b>993 556</b>	<b>1 702 660</b>	<b>12344</b>	<b>12171</b>	<b>118 344</b>	<b>3 576 180</b>	100
%	20,61	27,78	47,61	0,35	0,34	3,31	100	

Le cheptel sédentaire de la région de Maradi se chiffre à 3 576 180 têtes de bétail (**tableau 15**), soit 70,23% de l'effectif régional. Le département de Dakoro se démarque au niveau de toutes les espèces avec 25,85% du cheptel sédentaire de la région (**figure 14**) ; cela peut s'expliquer par sa position de zone agricole au Sud et pastorale au Nord. Dans les autres départements, on constate sensiblement la même proportion des différentes espèces.

**Figure n°14 :** Proportion du cheptel sédentaire des départements de la région de Maradi.



Voir la carte n°3 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Maradi.

### b) le système nomade

Dans la région de Maradi, le système nomade est pratiqué uniquement dans le département de Dakoro, pour une population animale de 257 081 têtes de bétail, avec une prédominance marquée des camelins (**tableau 16**). Cela se justifie car presque les 2/3 se prêtent à ce type d'élevage. Cependant ce système est actuellement menacé avec l'installation de l'agriculture au-delà de la limite officielle des zones de culture.

**Tableau n°16** : Effectif du cheptel nomade de la région de Maradi selon l'espèce.

Département	BOVINS	OVINS	CAPRINS	Camelin	EQUINS	ASINS	Total
Dakoro	703 32	069 29	924 22	866 164	416	7 103	257 081

### c) système transhumant

Ce système touche un effectif de 1 259 039 têtes de bétail, soit 24,72% de l'effectif régional. Ce nombre important s'explique par l'existence de grands axes de transhumance débouchant au Nord vers l'Azawak et au Sud sur le Nigéria. Ce déplacement saisonnier est effectué par environ 12 831 éleveurs, essentiellement des peuls Bororo, soit un troupeau moyen de 98 têtes de bétail par éleveur. Par ailleurs, c'est le département de Guidan Roudji qui draine le plus d'animaux transhumants, car il contient les principaux axes de transhumance de la région.

**Tableau n°17**: cheptel transhumant de la région de Maradi selon le département et l'espèce.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	camelin	Equins	Asins	Total	%
Madarounfa	75 022	98 693	56 836	12 059	810	11 144	254 563	20,22
Aguie	49 854	69 652	48 372	12 248	398	6 993	187 518	14,89
Dakoro	29 455	23 596	20 030	3 007	309	5 147	81 543	6,48
Guidan Roudji	145 511	237 893	89 199	37 700	1 283	21 536	533 121	42,34
Mayahi	14 120	20 340	12 004	1 652	190	3 769	52 074	4,14
Tessaoua	49 126	47 947	37 867	6 021	787	8 472	150 220	11,93
<b>Total</b>	<b>363 088</b>	<b>498 120</b>	<b>264 307</b>	<b>72 685</b>	<b>3 779</b>	<b>57 060</b>	<b>1 259 039</b>	<b>100</b>
%	<b>28,84</b>	<b>39,56</b>	<b>20,99</b>	<b>5,77</b>	<b>0,30</b>	<b>4,53</b>	<b>100</b>	

Voir la carte n°16 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Maradi.

### **III.5.4. Contraintes – perspectives**

#### **a) Contraintes**

La région de Maradi ne représente que 2,36% de la superficie du pays et compte une population estimée à 2 636 935 habitants et un effectif de 5 092 300 têtes de bétail. Ces données interpellent les autorités régionales afin de définir un plan de gestion de ce cheptel car le spectre de sécheresse est encore présent dans le pays. La zone Nord (département de Dakoro) est gravement menacée par l'activité agricole. Au Sud, les enclaves sont en voie de disparition. Les grands axes de transhumance ne disposent pas suffisamment d'aires de parcage et d'autres sont obstrués. Manque ou insuffisance notoire d'organisation des filières d'élevage.

#### **b) Perspectives**

Cette région jouit de l'existence d'une population animale importante, d'un cheptel bovin assez important, d'une zone d'élevage par excellence au Nord, d'une proximité de la frontière du Nigéria et d'une activité économique intéressante (usine de tourteau d'arachide).

Au vu des potentialités, la pratique d'un élevage semi-intensif à intensif peut développer l'embouche et la production laitière pour l'approvisionnement des unités laitières et la boucherie. Il y a lieu de relever la nécessité d'un développement des unités de transformation agro industrielles et la promotion des exportations en prenant en compte le développement des filières surtout agro-pastorales.

## **III.6. La région de Tahoua**

### **III.6.1. Contexte géographique**

Au centre de la République du Niger, la région de Tahoua est limitée au Nord et au Nord-Est par la région d'Agadez, à l'Est par celle de Maradi, au Sud par le Nigéria et à l'Ouest par la région de Dosso et de Tillabéri et la frontière du Mali. D'une superficie de 106 677 km<sup>2</sup>, la région de Tahoua compte 8 départements à savoir Abalak, Bouza, Illéla, Keita, Konni, Madaoua, Tchintabaraden et Tahoua.

La région présente un relief varié, le plateau de l'Ader, les vallées de l'Azawak et du Maggia et les plaines de la Tarka, de Tamesna et du tadress.

Sur le plan climatique, la région de Tahoua présente au Nord un climat sahélien avec des précipitations variant de 150 à 300 mm, au Sud un climat sud sahélien où tombent 300 à 600mm de pluies selon les années.

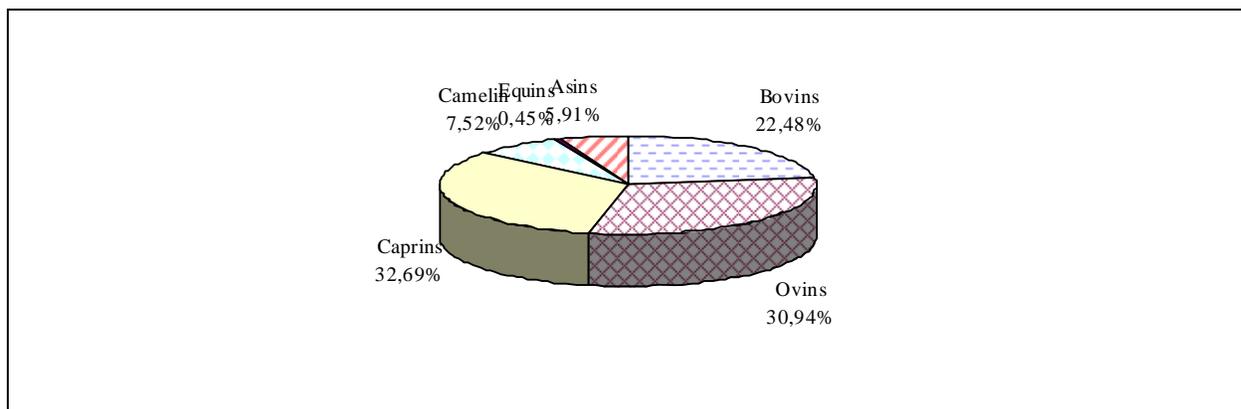
Le sous-sol regorge d'énormes eaux souterraines contenues dans les formations du continental terminales et intercalaires. A cela s'ajoute des mares permanentes dont Tabalak, Guida illa, Dossey, Garweye etc. En période d'hivernage, ces vallées drainent des milliards de m<sup>3</sup> d'eau favorisant ainsi la culture de décrue.

Sur le plan démographique, la région de Tahoua compte une population de 2 326 720 habitants, soit 17,84% de l'effectif national, composée en majorité de touaregs, peulhs et haoussas.

Sur le plan pastoral, la région est marquée au Nord par une zone d'élevage par excellence, et au Sud une zone agricole par excellence avec des enclaves pastorales. Les principales activités de la population demeurent l'agriculture et l'élevage.

### III.6.2. Résultats globaux au niveau régional

La région de Tahoua, zone d'élevage par excellence dans sa partie septentrionale, compte une population animale de 6 392 819, soit 20,6% de l'effectif national, occupant le second rang après Zinder.



**Figure n°15** : Importance par espèce du cheptel de la région de Tahoua.

La répartition par espèces montre une prédominance des petits ruminants (63,64% de l'effectif total régional de toutes les espèces). La disparité est peut être la conséquence non seulement de la succession des différentes sécheresses, du mode traditionnel de reconstitution du cheptel, c'est à dire l'évolution graduelle chèvres, moutons, vaches, mais aussi de la politique de reconstitution qui a privilégié les petits ruminants au détriment de l'espèce bovine.

Théoriquement, cette région doit posséder plus de bétail compte tenu de son potentiel fourrager, de la réalisation des infrastructures vétérinaires et hydrauliques aussitôt après l'indépendance par rapport aux autres régions. Malgré ces atouts, l'opération de reconstitution du cheptel a donné un résultat peu satisfaisant. En effet, l'espèce bovine s'est reconstituée à 57,1% alors que la moyenne nationale était de 67%, l'espèce caméline a atteint un taux de 62,3% alors qu'à Diffa ce taux est de 184% .

### III.6.3. Résultats à l'échelle des départements

#### III.6.3.1. Répartition selon l'espèce

La région de Tahoua enregistre le plus important effectif de camelins par rapport aux autres régions (tableau 1) avec 30,71% de la population caméline nationale. Ces camelins sont en effectif important dans le département d'Abalak (79,34% des camelins de la région) qui concentre par ailleurs la population animale la plus élevée de tous les départements de la Région (**Tableau 18**).

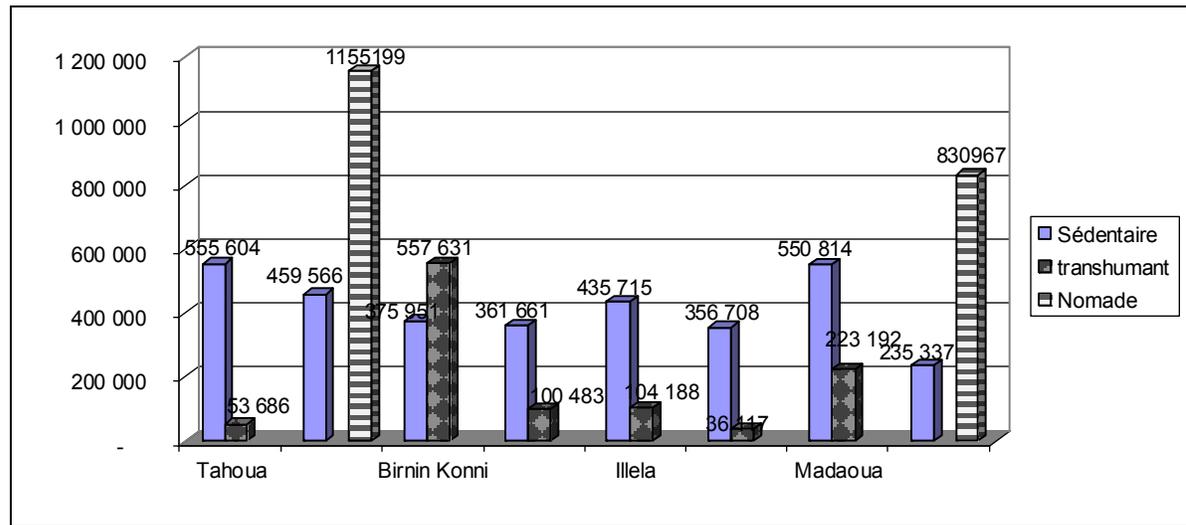
**Tableau n°18** : Répartition par département du cheptel de la région de Tahoua.

	<b>Bovins</b>	<b>Ovins</b>	<b>Caprins</b>	<b>Camelins</b>	<b>Equins</b>	<b>Asins</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Tahoua	117 148	221 505	201 078	7 128	4 977	57 454	<b>609 290</b>	<b>9,53</b>
Abalak	275 725	410 404	476 202	381 475	6 402	64 557	<b>1 614 765</b>	<b>25,26</b>
Bimin Konni	267 306	316 199	274 724	26 642	1 517	47 194	<b>933 582</b>	<b>14,60</b>
Bouza	74 543	133 013	191 312	15 633	3 962	43 681	<b>462 144</b>	<b>7,23</b>
Illela	168 881	179 078	155 719	7 850	2 154	26 220	<b>539 902</b>	<b>8,45</b>
Keita	58 426	116 023	172 972	6 046	2 589	36 769	<b>392 825</b>	<b>6,14</b>
Madaoua	162 509	268 650	295 757	16 339	2 436	28 315	<b>774 006</b>	<b>12,11</b>
Tchintabaraden	312 830	333 304	321 813	19 689	4 910	73 758	<b>1 066 304</b>	<b>16,68</b>
<b>Total</b>	<b>1 437 368</b>	<b>1 978 176</b>	<b>2 089 578</b>	<b>480 803</b>	<b>28 946</b>	<b>377 948</b>	<b>6 392 819</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>22,48</b>	<b>30,94</b>	<b>32,69</b>	<b>7,52</b>	<b>0,45</b>	<b>5,91</b>	<b>100</b>	

#### III.6.3.2. Répartition selon le système d'élevage

Dans la région de Tahoua, l'élevage se pratique selon le mode sédentaire, nomade et transhumant car le Sud se caractérise par une zone de culture par excellence et le Nord par une zone d'élevage. La répartition du cheptel par système d'élevage est représentée par la **figure 16**.

**Figure n°16** : Importance du cheptel des départements de Tahoua selon le système d'élevage.



Finaliser le diagramme en portant le restant des départements.

Outre le système sédentaire qui existe dans tous les départements, il est à noter que le nomadisme n'est pratiqué qu'à Abalak et à Tchintabaraden, pendant que la transhumance est pratiquée dans les 6 autres départements.

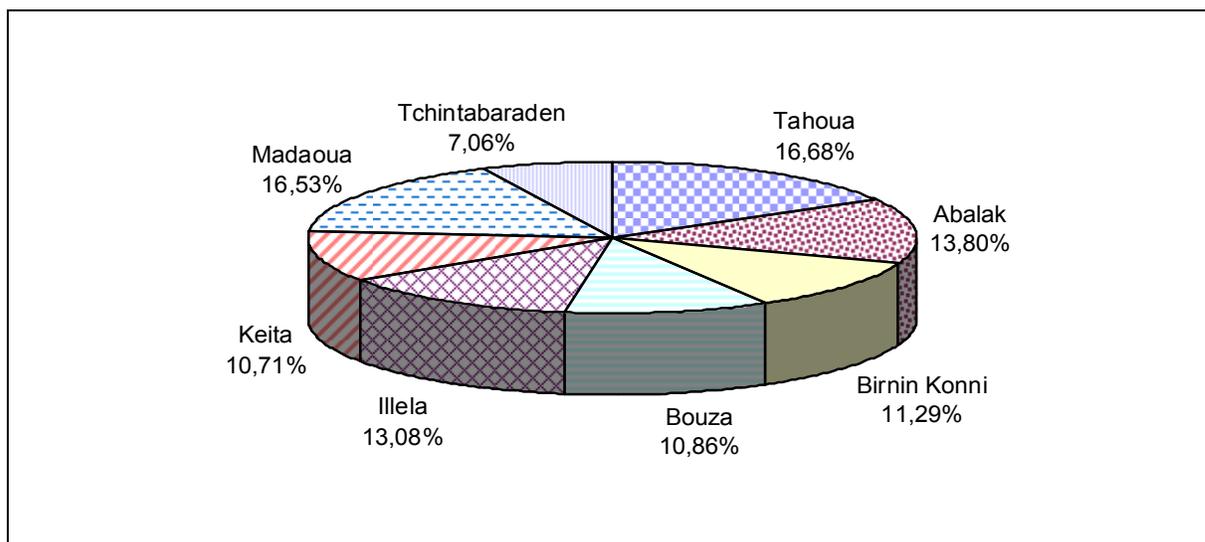
### a) Système sédentaire

La région de Tahoua compte un effectif de 3 331 356 têtes de bétail, soit 52,11% de l'effectif de la région. Selon le tableau suivant, l'élevage sédentaire se pratique dans tous les départements à proportion presque égale (**tableau 19 et figure 17**). Mais de façon très nette, le département d'Abalak se démarque sur l'élevage des camélins par rapport aux autres départements.

**Tableau n°19** : cheptel sédentaire de la région de Tahoua selon le département.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camélins	Equins	Asins	Total	%
Tahoua	99 464	206 721	183 996	5 443	4 933	55 046	<b>555 604</b>	<b>16,67</b>
Abalak	65 993	145 543	199 297	17 594	2 237	28 902	<b>459 566</b>	<b>13,80</b>
Birnin Konni	92 632	123 345	122 865	4 874	938	31 296	<b>375 951</b>	<b>11,29</b>
Bouza	48 073	101 358	162 826	6 237	3 701	39 466	<b>361 661</b>	<b>10,86</b>
Illela	130 853	145 709	129 486	5 487	2 067	22 113	<b>435 715</b>	<b>13,08</b>
Keita	47 049	107 795	159 709	4 735	2 447	34 974	<b>356 708</b>	<b>10,71</b>
Madaoua	105 501	182 160	236 930	2 798	1 368	22 057	<b>550 814</b>	<b>16,53</b>
Tchintabaraden	32 289	52 938	112 015	4 731	2 755	30 609	<b>235 337</b>	<b>7,06</b>
<b>Total</b>	<b>621 854</b>	<b>1 065 569</b>	<b>1 307 125</b>	<b>51 898</b>	<b>20 446</b>	<b>264 464</b>	<b>3 331 356</b>	<b>100</b>
%	<b>18,67</b>	<b>31,99</b>	<b>39,24</b>	<b>1,56</b>	<b>0,61</b>	<b>7,94</b>	<b>100</b>	

**Figure n°17** : Proportion du cheptel sédentaire des départements de la région de Tahoua.



Voir la carte n°11 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Tahoua.

### b) Système nomade

L'élevage nomade se pratique dans deux départements uniquement, Abalak et Tchintabaraden qui comptent une population animale de 1 986 166 têtes de bétail, soit 31,07% de l'effectif de la région.

**Tableau n°20** : Cheptel nomade de la région de Tahoua selon le département.

Départements	BOVINS	OVINS	CAPRINS	Camelin	EQUINS	ASINS	Total	%
<b>Abalak</b>	209 732	264 861	276 905	363 881	4 165	35 655	<b>1 155 199</b>	58,16
<b>Tchintabaraden</b>	280 541	280 366	209 798	14 958	2 155	43 149	<b>830 967</b>	41,84
<b>Total</b>	<b>490 273</b>	<b>545 227</b>	<b>486 703</b>	<b>378 839</b>	<b>6 320</b>	<b>78 804</b>	<b>1 986 166</b>	100
%	24,69	27,45	24,50	19,07	0,32	3,97	100	

Ce mode d'élevage se pratique dans une proportion d'animaux égale au niveau des départements sauf pour l'espèce cameline où le département d'Abalak possède 96,05% de l'effectif régional. Cependant les deux entités administratives présentent les mêmes caractéristique physiques, même population et mêmes habitudes.

Voir la carte n°4 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Tahoua.

### c) Système transhumant

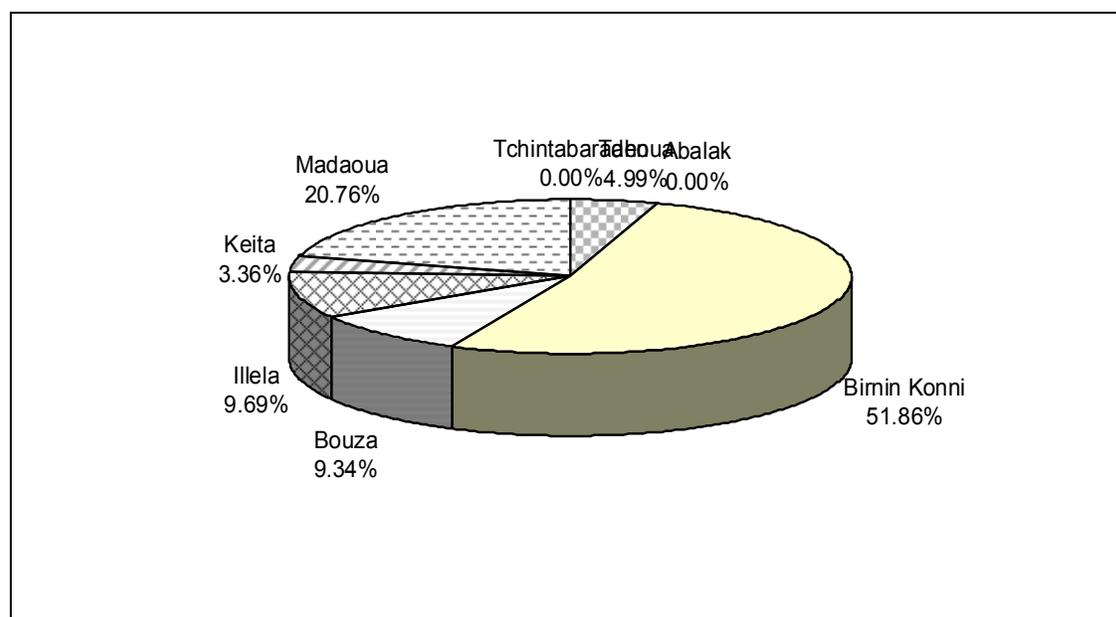
La région de Tahoua est aussi une zone de transhumance par excellence, car au Nord elle débouche sur le terminal de la transhumance de la région d'Agadez (Irhazer, Tadress) et au Sud la frontière Nigériane. L'effectif transhumant se chiffre à 1 075 297 têtes de bétail, soit 16,82% de l'effectif régional. La répartition par département et par espèces (**Tableau 21**) montre que la transhumance touche 6 des 8 départements. C'est le département de Konni qui enregistre le plus de bétail transhumant, suivi de Madaoua (**Figure 18**) grâce à l'existence des axes de transhumance sous-régionaux.

**Tableau n° 21** : cheptel transhumant de la région de Tahoua selon les départements.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	camelin	Equins	Asins	Total	%
Tahoua	17 684	14 784	17 083	1 685	43	2 408	53 686	4,99
Abalak								
Birnin Konni	174 674	192 855	151 859	21 768	578	15 898	557 631	51,86
Bouza	26 470	31 655	28 486	9 397	261	4 215	100 483	9,34
Illela	38 028	33 369	26 234	2 364	87	4 107	104 188	9,69
Keita	11 377	8 228	13 263	1 311	142	1 795	36 117	3,36
Madaoua	57 008	86 490	58 827	13 541	1 068	6 258	223 192	20,76
Tchintabaraden								
<b>Total</b>	<b>325 241</b>	<b>367 380</b>	<b>295 750</b>	<b>50 065</b>	<b>2 180</b>	<b>34 680</b>	<b>1 075 297</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>30,25</b>	<b>34,17</b>	<b>27,50</b>	<b>4,65</b>	<b>0,20</b>	<b>3,22</b>	<b>100</b>	

Voir la carte n°17 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Tahoua.

**Figure n°18** : proportion du cheptel transhumant de la région de Tahoua selon les départements.



La région de Tahoua compte en moyenne 9 245 éleveurs transhumants, soit en moyenne 116 têtes de bétail par troupeaux par éleveur.

### **III.6.4. Contraintes - perspectives**

#### **a) Contraintes**

Cette région est soumise à contraintes très variées passant de l'alimentaire marquée par la faible pluviométrie, la dégradation et l'occupation des parcours et couloirs de passage, la forte poussée démographique, économiques marquée par l'absence de circuits formels de commercialisation et donc la prédominance de l'informel, financiers marquée par le coût excessif des intrants vétérinaires, le manque d'organisation, hydrauliques marquée par l'ensablement des points d'eau l'insuffisance des points d'eau.

Ainsi la région de Tahoua n'échappe pas aux contraintes liées à la gestion du cheptel. Le taux de couverture actuel de 50,63% ne permet pas une bonne exploitation des potentialités pastorales existantes. Cela est d'autant plus inquiétant que les zones de Tchintabaraden et Abalak ne sont couvertes qu'à 47,66% des besoins en points d'eau (Ministère de l'hydraulique, 2005).

#### **b) Perspectives**

La région de Tahoua compte une population de 2 326 720 habitants pour un cheptel de 6 392 819 têtes de bétail, soit en moyenne 2,5 animaux par personne. Elle est surtout à vocation pastorale ; l'amélioration du secteur doit être axée sur l'amélioration des facteurs de production. Il reste donc à valoriser ce capital en s'orientant sur l'organisation optimale la formation et la responsabilisation des acteurs, l'intensification de l'élevage, la réhabilitation des points d'eau, couloirs de passage et aires de repos, la mise en place de banque zoo-vétérinaires, la commercialisation, le développement de petites unités industrielles (laitières – boucherie ...).

## **III.7. La région de Tillabéry**

### **III.7.1. Contexte géographique**

La région de Tillabéry, située à l'extrême Ouest du territoire du Niger entre les parallèles 12°40' Nord et les méridiens 0° et 4° Ouest, est limitée à l'Ouest et au Sud-Ouest par le Burkina Faso, au Sud par le Bénin, au Sud-Est et à l'Est par la région de Dosso et au Nord-Est par la région de Tahoua. D'une superficie de 20 072 km<sup>2</sup>, soit 7% du total du pays, elle compte six départements dont Tillabéry, Filingué, Kollo, Ouallam, Say, Téra. D'un climat sahélo-soudanien, la région de Tillabéry reçoit en moyenne une pluviométrie de 600 mm par an.

Le réseau hydrographique est marqué par un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger et ses affluents. Il constitue le principal point d'abreuvement des animaux. Cependant, en dehors de la zone du fleuve et l'extrême Nord-Ouest, la région regorge d'énormes réserves sous-terraines dans les formations du continental terminal.

Sur le plan pastoral, c'est une région de pâturage par excellence surtout dans sa partie Nord-Ouest et l'Ouest.

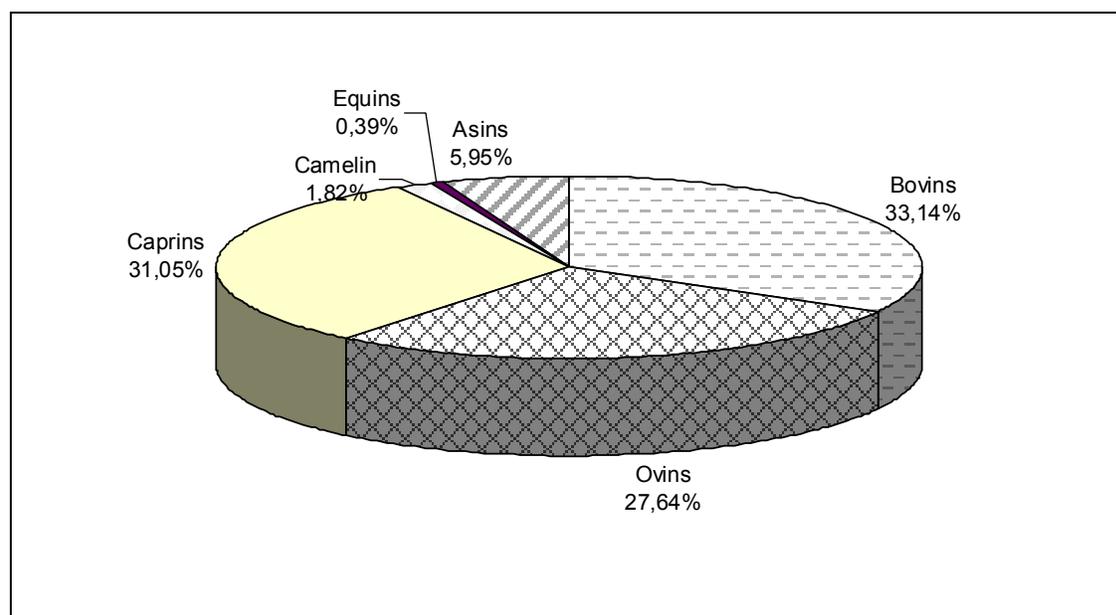
Sur le plan démographique, la région compte une population de 2 228 574, composée essentiellement de Sonraï, Djerma, Haoussas, Touareg, Peuls, Gourmantché. Les principales activités demeurent l'agriculture et l'élevage.

### **III.7.2. Résultats globaux au niveau régional**

La région de Tillabéry, avec un effectif de 4 677 111 têtes de bétail, occupe le 4<sup>e</sup> rang en population animale (15,07% de l'effectif national) après Zinder, Tahoua et Maradi. La répartition par espèce indique une prédominance des bovins par rapport aux ovins et caprins (**Figure 19**), contraste unique observé dans cette région.

Ce phénomène peut se justifier par les conditions d'élevage très favorables pour l'espèce bovine dans les régions du fleuve, mais certainement aussi par la demande en produits laitiers et de boucherie de la capitale. L'explication peut aussi découler des résultats des orientations politiques programmées dans les différents plans de développement de notre pays.

**Figure n°19** : Importance par espèce du cheptel de la région de Tillabéry.



### III.7.3. Résultats à l'échelle des départements

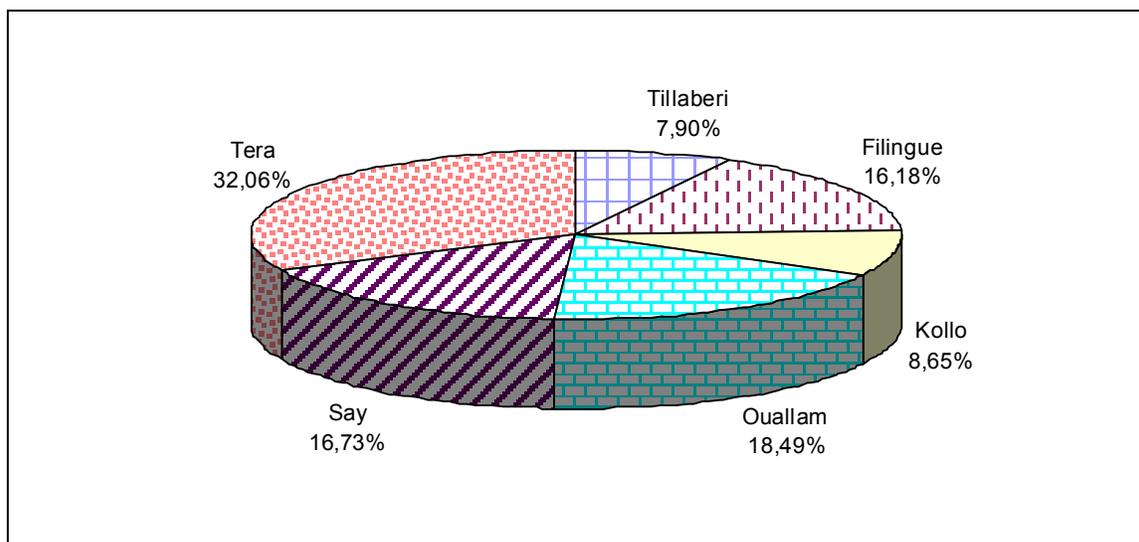
#### III.7.3.1. Répartition selon les espèces

La répartition par espèce et par département (**tableau 22**) montre que les départements situés à l'Ouest ou Nord-Ouest comportent plus de population animale, notamment Téra (32,05%), Ouallam (18,48%) et Say (16,73%). Pourtant la zone de Filingué, plus vaste, recèle plus de potentialités pastorales. Les effectifs des départements de Kollo et Tillabéry se justifient car ces zones sont plus agricoles que pastorales.

**Tableau n°22** : Répartition par département du cheptel de la région de Tillabéry.

	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
<b>Tillabéri</b>	156 352	90 148	104 626	2 398	660	15 249	<b>369 432</b>	<b>7,90</b>
<b>Filingué</b>	171 624	205 461	285 692	29 800	7 700	56 460	<b>756 738</b>	<b>16,18</b>
<b>Kollo</b>	141 743	118 366	119 382	1 918	1 346	21 731	<b>404 486</b>	<b>8,65</b>
<b>Ouallam</b>	228 048	267 661	304 664	12 708	2 872	48 779	<b>864 732</b>	<b>18,49</b>
<b>Say</b>	274 734	229 379	256 680	1 269	549	19 721	<b>782 332</b>	<b>16,73</b>
<b>Téra</b>	577 627	381 875	381 307	37 176	5 160	116 247	<b>1 499 391</b>	<b>32,06</b>
<b>Total</b>	<b>1 550 129</b>	<b>1 292 889</b>	<b>1 452 351</b>	<b>85 268</b>	<b>18 287</b>	<b>278 187</b>	<b>4 677 111</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>33,14</b>	<b>27,64</b>	<b>31,05</b>	<b>1,82</b>	<b>0,39</b>	<b>5,95</b>	<b>100</b>	

**Figure n°20** : Proportion du cheptel de la région de Tillabéry par département.

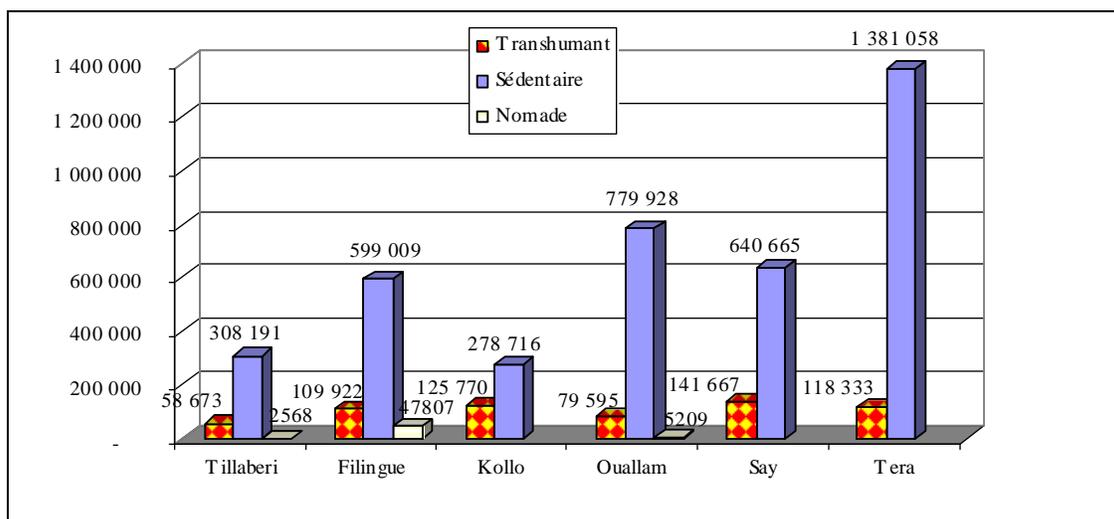


Le département de Téra concentre la plus grande proportion des animaux de la région de Tillabéry (32,06% de l'effectif total) aussi bien globalement (**Figure 20**) que par espèce (**Tableau 22**).

### **III.7.3.2. Répartition selon le système d'élevage**

La situation géographique de la région de Tillabéry, grâce à son climat et à sa végétation, favorise la pratique des 3 systèmes d'élevage (**Figure 21**).

**Figure n°21** : Importance du cheptel des départements de Tillabéry selon le système d'élevage.



### a) Système sédentaire

La région de Tillabéry dispose d'un cheptel sédentaire de 3 987 567 têtes de bétail, soit 85,26% de l'effectif régional. La répartition par département selon les espèces, indique que le système se pratique partout mais surtout dans les départements de Ouallam, Filingué, Tillabéry et Say en proportion presque égale (**Tableau 23**). La région de Téra est la plus dense aussi bien par espèces que toutes espèces confondues.

**Tableau n°23:** Cheptel sédentaire du département de tillabéry.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Tillabéri	129 661	78 798	86 291	663	624	12 154	<b>308 191</b>	7,73
Filingue	125 832	164 361	240 204	12 082	7 555	48 975	<b>599 009</b>	15,02
Kollo	77 558	89 083	90 762	1 548	855	18 910	<b>278 716</b>	6,99
Ouallam	197 491	247 051	279 235	10 204	2 771	43 176	<b>779 928</b>	19,56
Say	178 690	193 212	247 800	1 089	540	19 334	<b>640 665</b>	16,07
Téra	512 863	361 434	353 172	35 888	4 915	112 786	<b>1 381 058</b>	34,63
<b>Total</b>	<b>1 222 096</b>	<b>1 133 939</b>	<b>1 297 464</b>	<b>61 474</b>	<b>17 260</b>	<b>255 336</b>	<b>3 987 568</b>	<b>100,00</b>
%	30,65	28,44	32,54	1,54	0,43	6,4	<b>100</b>	

Malgré les potentialités du département de kollo en matière fourragère, on constate que l'effectif reste faible comparativement aux autres départements.

Voir la carte n°12 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Tillabéry.

### b) Système nomade

L'élevage nomade se pratique dans 3 localités de la région, Filingué, Ouallam et Tillabéri, avec une population animale de 55 584 têtes de bétail, soit 1,19% de l'effectif régional.

Ce chiffre semble être très faible vu la superficie disponible de la zone pastorale et le peuplement de cette bande par les éleveurs nomades. Selon le **tableau 24**, c'est surtout le département de Filingué qui en pratique avec un cheptel de 47 807 têtes de bétail, soit 86% de l'effectif nomade.

**Tableau n°24:** Cheptel nomade du département de Tillabéry.

Départements	BOVINS	OVINS	CAPRINS	Camelin	EQUINS	ASINS	Total	%
Tillabéri	2 268	84	216		-	-	<b>2 568</b>	<b>4,62</b>
Filingue	11 480	9 597	9 036	15 203	41	2 450	<b>47 807</b>	<b>86,01</b>
Ouallam	1 550	937	1 185	1 315	30	192	<b>5 209</b>	<b>9,37</b>
<b>Total</b>	<b>15 298</b>	<b>10 618</b>	<b>10 437</b>	<b>16518</b>	<b>71</b>	<b>2 642</b>	<b>55 584</b>	<b>100</b>
%	<b>27,52</b>	<b>19,10</b>	<b>18,78</b>	<b>29,72</b>	<b>0,13</b>	<b>4,75</b>	<b>100</b>	

Voir la carte n°5 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Tillabery.

### c) Système transhumant

La position géographique de cette région, frontalière avec 3 pays à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Bénin, favorise la transhumance. L'effectif touché par ce mode d'élevage est de 633 960 têtes de bétail, soit 13,55% de l'effectif de la région.

La répartition par département (**tableau 25**) montre que tous les départements sont concernés et plus particulièrement les départements de say et de kollo, localités qui permettent d'accéder sans détour au Bénin et au Burkina Faso.

**Tableau n°25** : Cheptel transhumant de la région de Tillabéry.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	camelin	Equins	Asins	Total	%
Tillaberi	24 423	11 266	18 119	1 735	36	3 095	<b>58 673</b>	<b>9,25</b>
Filingue	34 312	31 503	36 453	2 515	104	5 035	<b>109 922</b>	<b>17,34</b>
Kollo	64 185	29 283	28 620	370	491	2 821	<b>125 770</b>	<b>19,84</b>
Ouallam	29 007	19 673	24 244	1 189	71	5 411	<b>79 595</b>	<b>12,55</b>
Say	96 044	36 167	8 880	181	9	387	<b>141 667</b>	<b>22,35</b>
Tera	64 764	20 440	28 135	1 288	245	3 461	<b>118 333</b>	<b>18,66</b>
<b>Total</b>	<b>312 735</b>	<b>148 332</b>	<b>144 449</b>	<b>7 277</b>	<b>957</b>	<b>20 210</b>	<b>633 959</b>	<b>100</b>
%	<b>49,33</b>	<b>23,40</b>	<b>22,78</b>	<b>1,15</b>	<b>0,15</b>	<b>3,19</b>	<b>100</b>	

Voir la carte n°18 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Tillabery.

## III.7.4. Contraintes - perspectives

### a) Contraintes

Comme partout ailleurs, la gestion du cheptel se pose avec acuité à cause des aléas climatiques, l'insuffisance et la mauvaise répartition des précipitations. L'insuffisance des points d'eau aggravée par l'ensablement de ceux existants, demeure cependant la première contrainte avec une couverture de 51,98% des besoins (Ministère de l'hydraulique, 2005). Les zones relativement mal couvertes sont les départements de Tillabéry avec 31,11%, Téra avec 36,52% et Kollo avec 47,91% de taux de couverture en eau.

A cela s'ajoute l'insuffisance de pâturages par occupation des aires, le développement de plantes non appréciées, avec comme corollaires les conflits agri éleveurs, et éleveurs – éleveurs.

## **b) Perspectives**

La région de Tillabéry dispose d'un effectif animal de 4 677 111 têtes de bétail pour une population de 2 228 574 habitants, soit 2 fois plus d'animaux.

La valorisation de cette richesse passe, tout comme dans les autres régions, par l'intensification de l'élevage, l'amélioration et renforcement des filières et des infrastructures, l'amélioration du maillage des points, la lutte contre l'ensablement des points d'eau et leur envahissement par les plantes non apprêtées, la commercialisation avec des structures formelles, l'organisation des acteurs du secteur, la mise en place de banque zoo - vétérinaires. Aussi, une politique de rendement doit être encouragée à travers la satisfaction de la demande des centres urbains dont Niamey pour le besoin en lait et en viande.

### **III.8. La région de Zinder**

#### **III.8.1. Contexte géographique**

Située dans le centre Est du pays, entre les régions de Diffa à l'est, Maradi à l'ouest, Agadez au Nord et la frontière Nigériane au Sud, la région de Zinder couvre une superficie de 145 000 km<sup>2</sup>, soit 11% de celle du pays et compte 5 départements dont Gouré, Mirriah, Maggaria, Matamaye et Tanout.

La région est marquée par 3 types de climat : au Sud il est sahélo-soudanais et caractérisé par une pluviométrie supérieure à 400mm, au Centre il est sahélo-saharien avec 200 à 400mm de pluie par an, et au Nord il est désertique saharien avec une pluviométrie inférieure à 200mm.

Le relief est peu varié, au Nord-Est il est marqué par le massif de Termit et la vallée des Koramas, au Sud la région est marquée par les formations cristallines du Damagaram - Mounio.

Les ressources en eau aussi bien de surface que souterraines sont peu disponibles à cause de la rareté des mares permanentes et de l'improductivité des nappes.

Sur le plan pastoral, la région dispose d'une excellente réserve en pâturage dans la partie Nord et Nord-Est, zone préférentielle de la transhumance.

La région compte une population de 2 453 536 habitants, soit 18,81% de la population nationale. Elle est composée principalement de haoussa, kanouri, béri-béri, peuls, touareg.

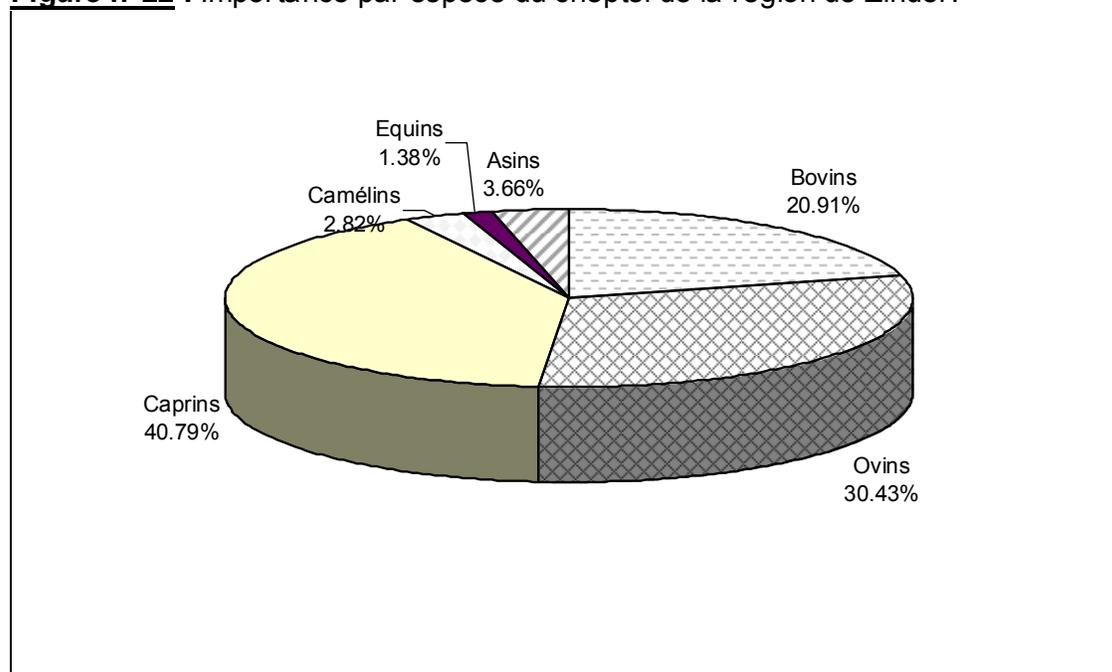
Les principales activités menées sont l'agriculture et l'élevage.

### III.8.2. Résultats globaux au niveau régional

La région de Zinder compte un effectif de 7 759 872 têtes de bétail, soit 25% de la population animale nationale, ce qui le place au devant de toutes les régions en terme d'effectif. Il est à signaler que cette région avait plus de bétail que toutes les autres selon les chiffres d'avant la sécheresse de 1968.

La répartition par espèce fait ressortir la prédominance des caprins 40,79% suivi des ovins 30,43% et des bovins 20,91% (**Tableau 26 et figure 22**). Cette situation découle probablement des conséquences de l'opération reconstitution du cheptel, mais aussi de l'observation ci-dessus mentionnée. En effet, dans la région de Zinder, elle a donné des résultats très satisfaisants notamment chez les petits ruminants car les ovins se sont reconstitués à 144,9%, les caprins 123,5% et les camélins 164,6%. Seule l'espèce bovine a enregistré un taux inférieur à la moyenne nationale, soit 55,7%. La disparité entre espèces pourrait dériver des résultats de cette opération principale au même titre que d'autres facteurs non moins importants, telle la couverture hydraulique et l'abandon de l'élevage bovin au profit des autres espèces.

**Figure n°22** : Importance par espèce du cheptel de la région de Zinder.



### III.8.3. Résultats à l'échelle des départements

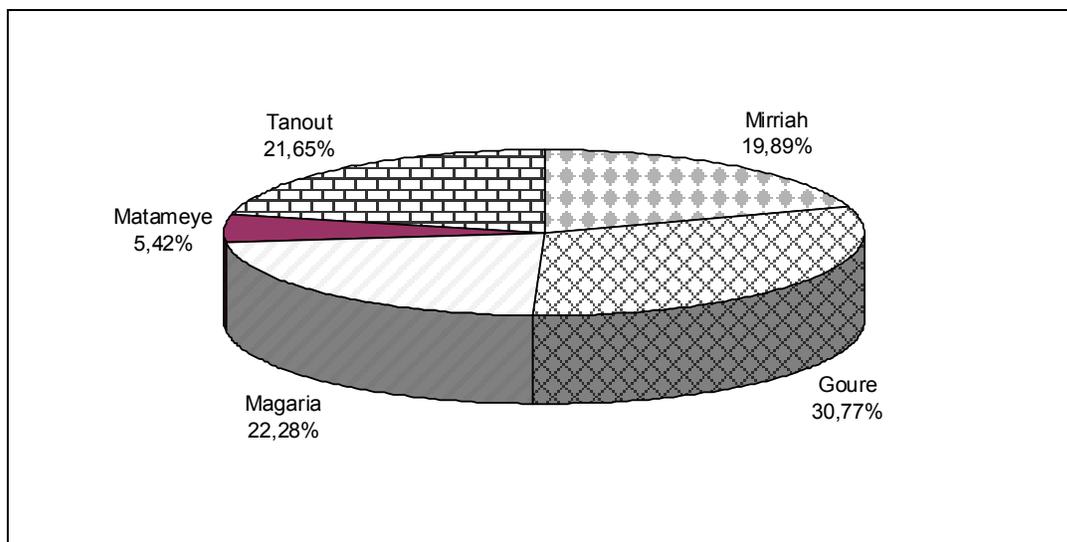
#### III.8.3.1. Répartition selon les espèces

**Tableau n°26** : Répartition par département du cheptel de la région de Zinder.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camélins	Equins	Asins	Total	%
Mirriah	286 609	446 815	759 271	8 088	<b>10 713</b>	31 592	<b>1 543 088</b>	<b>19,88</b>
Goure	526 847	730 697	853 112	96 725	<b>57 931</b>	122 071	<b>2 387 383</b>	<b>30,76</b>
Magaria	428 786	508 018	734 948	12 680	<b>21 511</b>	22 839	<b>1 728 782</b>	<b>22,28</b>
Matameye	99 150	113 267	200 139	1 226	<b>2 234</b>	4 435	<b>420 452</b>	<b>5,42</b>
Tanout	281 422	562 485	618 132	100 374	<b>14 785</b>	102 968	<b>1 680 167</b>	<b>21,65</b>
<b>Total</b>	<b>1 622 814</b>	<b>2 361 283</b>	<b>3 165 603</b>	<b>219 093</b>	<b>107 174</b>	<b>283 905</b>	<b>7 759 872</b>	<b>100</b>
%	<b>20,91</b>	<b>30,43</b>	<b>40,79</b>	<b>2,82</b>	<b>1,38</b>	<b>3,66</b>	<b>100</b>	

On constate à travers ce tableau que Gouré concentre le plus d'animaux (30,77% de l'effectif de la région), suivi de Magaria, Tanout et Mirriah à proportion presque égale ; Le cheptel de Matameye ne représente que 5,42% de celui de la région (**Figure 23**), cela peut s'expliquer par la restriction des aires de pâturage qui sont quasi inexistantes dans ce département.

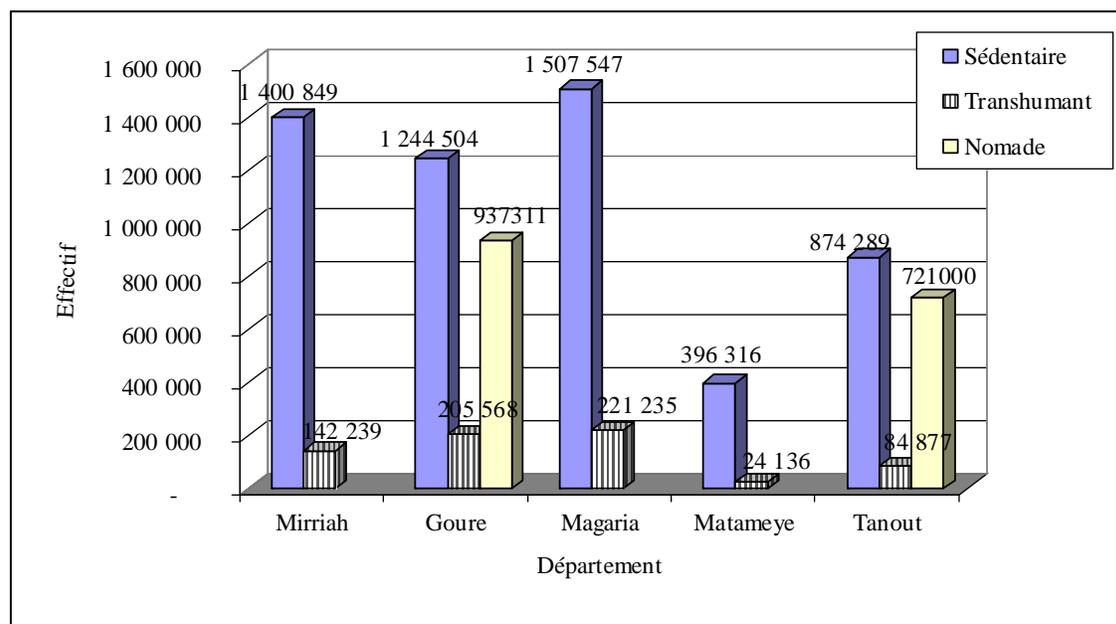
**Figure n°23** : Proportion du cheptel de la région de Zinder par département



#### III.8.3.2. Répartition selon le système d'élevage

La région de Zinder, zone agro-pastorale, pratique les 3 systèmes d'élevage : sédentaire, nomade et transhumant (**Figure 24**).

**Figure n°24:** Importance du cheptel des départements de Zinder selon le système d'élevage.



Le système sédentaire domine dans tous les départements, suivi du système nomade à Gouré et Tanout. Le système transhumant est le moins pratiqué dans tous les départements.

#### a) L système sédentaire

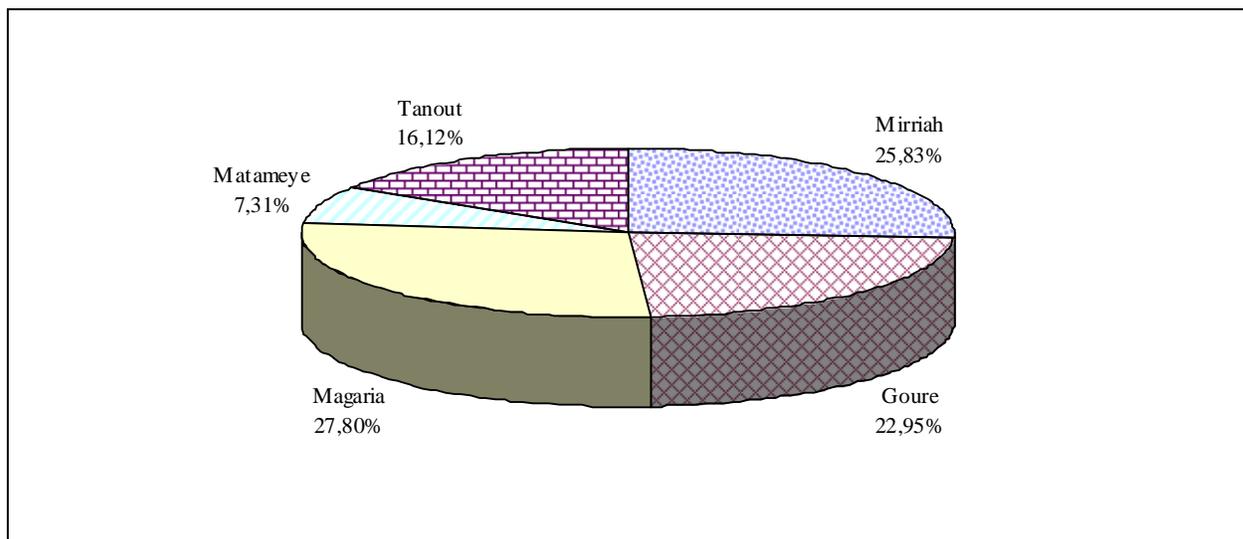
L'élevage sédentaire dans la région de zinder porte sur 5 423 506 têtes de bétail, soit 69,89% de l'effectif régional (**Tableau 25**). La répartition par localité (**Figure 25**) montre que les départements de Magaria, Mirriah, Gouré ont à peu près la même proportion de cheptel, et Matameye la plus faible.

**Tableau n°27 :** Cheptel sédentaire de la région de Zinder en fonction des départements.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total	%
Mirriah	239 713	400 159	724 874	2 015	9 932	24 156	1 400 849	25,83
Gouré	257 440	317 471	524 612	36 377	44 087	64 517	1 244 504	22,95
Magaria	370 614	421 953	673 747	4 059	20 540	16 635	1 507 547	27,8
Matameye	93 332	100 069	196 961	329	2 170	3 454	396 316	7,31
Tanout	160 344	244 153	390 397	13 521	12 450	53 425	874 289	16,12
<b>Total</b>	<b>1 121 442</b>	<b>1 483 806</b>	<b>2 510 592</b>	<b>56 301</b>	<b>89 179</b>	<b>162 187</b>	<b>5 423 506</b>	<b>100</b>
%	20,68	27,36	46,29	1,04	1,64	2,99	100	%

Voir la carte n°13 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Zinder.

**Figure n°25** : Importance du cheptel sédentaire par département dans la région de Zinder.



### b) Système nomade

Le système nomade comporte 1 658 311 têtes de bétail, soit 21,37% du cheptel total de la région de Zinder. Le système nomade se pratique uniquement dans les départements de Gouré et de Tanout (**Tableau 28**). Par ailleurs, toutes les espèces sont concernées par ce système.

**Tableau n°28** : Importance du cheptel nomade de la région de Zinder selon les départements.

Départements	BOVINS	OVINS	CAPRINS	Camelin	EQUINS	ASINS	Total	%
Goure	200 545	352 612	273 325	51 352	11 514	47 963	<b>937 311</b>	56,52
Tanout	93 976	284 718	211 260	84 149	2 044	44 854	<b>721 000</b>	43,48
<b>Total</b>	<b>294 521</b>	<b>637 330</b>	<b>484 585</b>	<b>135 501</b>	<b>13 558</b>	<b>92 816</b>	<b>1 658 311</b>	<b>100</b>
%	17,76	38,43	29,22	8,17	0,82	5,60	<b>100</b>	

Voir la carte n°6 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Zinder.

### c) Système transhumant

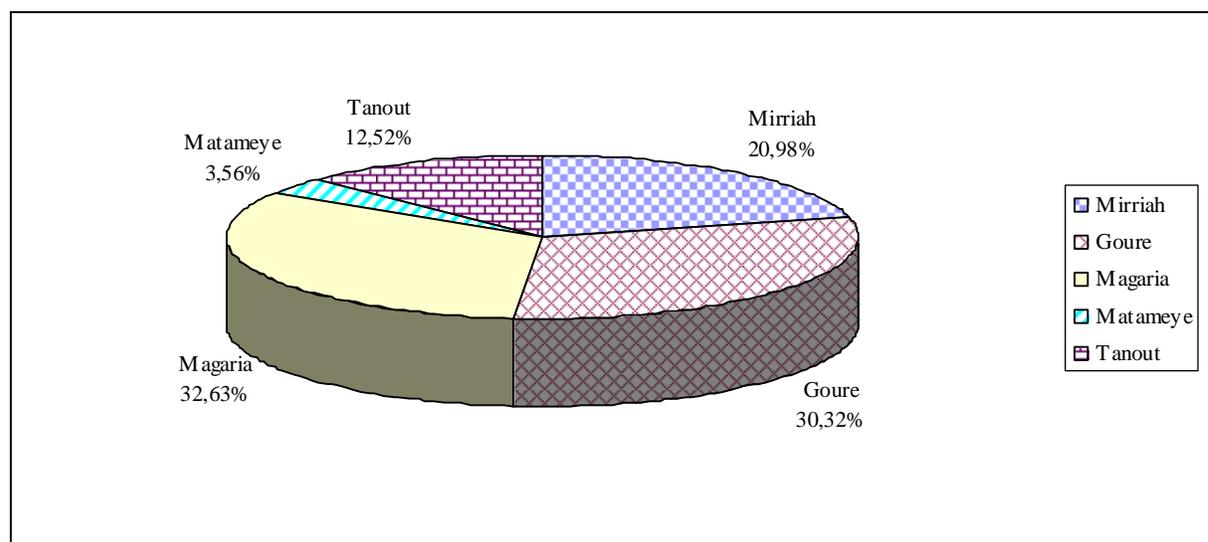
La région de Zinder possède 678 055 têtes de bétail qui pratiquent la transhumance, soit 8,74% du cheptel total de la région. La répartition illustrée par le **tableau 29** démontre que les départements de Magaria, de Gouré et de Mirriah sont les plus concernés par la transhumance. Cependant il est à constater que le département de Matameye enregistre le faible effectif de transhumance (**Figure 26**).

**Tableau n°29** : Cheptel transhumant de la région de Zinder en fonction des départements.

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	camelin	Equins	Asins	Total	%
Mirriah	46 896	46 656	34 397	6 073	781	7 436	142 239	20,98
Goure	68 862	60 614	55 175	8 995	2 330	9 592	205 568	30,32
Magaria	58 172	86 065	61 201	8 621	971	6 204	221 235	32,63
Matameye	5 818	13 198	3 178	897	64	981	24 136	3,56
Tanout	27 103	33 614	16 475	2 705	291	4 689	84 877	12,52
<b>Total</b>	<b>206 851</b>	<b>240 147</b>	<b>170 426</b>	<b>27 291</b>	<b>4 437</b>	<b>28 902</b>	<b>678 055</b>	<b>100</b>
%	30,51	35,42	25,13	4,02	0,65	4,26	100	

Voir la carte n°19 pour la spatialisation de ces effectifs sur la carte de la région de Zinder.

**Figure n°26** : Proportion du cheptel transhumant de la région de Zinder selon le département.



### III.8.4. Contraintes - perspectives

#### a) Contraintes

La gestion de cet important cheptel demeure la première préoccupation des autorités régionales. Cette gestion est mise à rude épreuve de par l'insuffisance et la mauvaise répartition des précipitations cause de la remontée des cultures vers le nord pastoral et l'occupation des couloirs et enclaves pastorales, le mauvais maillage des points d'eau, l'ensablement et l'envahissement des plans d'eau par des espèces non appréciées, les feux de brousse et le vol de bétail.

Par ailleurs, un changement de mentalité s'impose au niveau des éleveurs dans la gestion de la taille de leurs troupeaux, mais aussi dans l'utilisation systématique des intrants zootechniques en alimentation du bétail. La réhabilitation de l'usine d'aliment bétail de Zinder s'impose.

### **b) Perspectives**

La région de Zinder possède un cheptel de 7 759 872 têtes de bétail pour une population de 2 453 534 habitants. Le développement de la région notamment la lutte contre la pauvreté, doit se baser sur ce potentiel en organisant la commercialisation à travers une politique des marchés à bétail, une politique de production orientée vers l'industrialisation et le renforcement des unités de production existantes pour croître leur capacité (tannerie Malan Yaro, laiterie Hamissou Koime), la relance du projet bovine en direction de l'état de Gigawa (Nigéria), la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles, le développement et l'intensification des filières porteuses, l'organisation des producteurs, la mise en place de banque zoo-vétérinaires.

## Conclusion

Le Niger, après 47 ans d'indépendance, vient d'organiser le premier recensement général de son cheptel, fruit de la coopération fructueuse entre les autorités nigériennes et les partenaires au développement dont l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la FAO.

Les résultats issus de ce recensement physique ont fait ressortir un effectif global de 31 039 041 têtes de bétail. L'analyse sommaire de ces résultats révèle une prédominance des petits ruminants aux dépens des gros ruminants et le déplacement de la population animale de la zone pastorale vers la zone sédentaire. Ces disparités résultent en partie des conséquences des différentes sécheresses des années 1968 à 1984 qu'a connu le Niger, mais aussi des orientations politiques menées à l'époque pour la sauvegarde de ce cheptel comme le révèlent les différents plans de développement de 1961 à 1983. Parmi ces conséquences et orientations il faut citer :

- la reconstitution du cheptel à des taux prévisionnels variables selon l'espèce ;
- la politique d'exploitation des espèces basée sur le rendement et non l'augmentation du troupeau ;
- la préférence des espèces caprines et ovines par les éleveurs aux dépens de l'espèce bovine ;
- l'avènement de la culture attelée qui a occasionné le développement de certaines espèces notamment asines ;
- le contrôle de la charge animale en fonction de la disponibilité fourragère.

Outre les disparités, il est à constater que les effectifs issus de ce recensement représentent le double des effectifs utilisés par les services officiels de l'état. Cette situation remet en cause les données macro-économiques et les bilans fourragers fournis par le Niger.

Ces résultats révèlent aussi que le Niger a un capital bétail autour de 1500 milliards Fcfa pour une population d'environ 13 millions d'habitants. Le rapprochement de ces données démontre que les objectifs fixés dans la SDR peuvent être atteints à condition d'optimiser l'exploitation de ce cheptel. Dans le plan intérimaire 1961 – 1963, le taux d'exploitation prévisionnel était déjà à 30% chez les caprins. Mais auparavant, faut-il que le Niger puisse prendre à travers le programme d'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes prévus dans la SDR, des dispositions idoines portant entre autres sur l'intensification de l'élevage, l'organisation des acteurs en filières porteuses, la lutte contre l'ensablement et l'envahissement des points d'eau...

## Références bibliographiques

- Synthèse des résultats provisoires du RGAC 2004 – 2006  
Population agricole et production animale : projet GCP /UE/NER/004
- Le Niger en chiffres, INS, Edition 2006, Niamey, Niger.
- MRA, Statistique SIM bétail, 2005, Niamey, Niger.
- MRA, Données bétail fourrage animal, 2005, Niamey, Niger.
- MH/E/LCD, Résultats définitifs de RGP/H 2001, activités au 31/12/2005, Niamey, Niger.
- Institut Nationale de la Statistique, Données sur le recensement de la population au Niger. Direction Nationale des statistiques et études démographique, 2005, Niamey, Niger.
- Présidence de la république, Plan de développement économique et social 1961-1963 Tome II (plan intérimaire), Niamey, Niger.
- Commissariat général au plan, Perspectives décennales de développement 1965-1974, Tome II (3<sup>ème</sup> partie).
- Centre National de développement, Programme triennal 1976-1978, octobre 1975, Niamey, Niger.
- Ministère du plan, Plan quinquennal de développement économique et social 1979-1983, livre III, développement régional, Tome I, Niamey, Niger.
- Ministère du plan, Plan général de développement économique et social 1978-1983, Niamey, Niger.
- République du Niger, 2003. Stratégie de développement rural : le secteur rural, principal moteur de la croissance économique.
- République du Niger, 2006. Stratégie de développement rural : plan d'action. Comité Interministériel de Pilotage de la SDR, Secrétariat Exécutif.

## **ANNEXE 1 : CARTES**